EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 9, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to begin its study of Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Senator Brian Francis (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit Peoples from across Turtle Island. I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Committee on Indigenous Peoples.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

Senator Arnot: My name is David Arnot, and I'm from Saskatchewan, Treaty 6 territory, where the sun is shining, the grass is growing, and the river is flowing. That's the way it should be.

Senator Hartling: Well, that's hard to top. I'm Nancy Hartling from New Brunswick. It's nice to be here and see everybody.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Sorensen: Karen Sorensen from Alberta, Treaty 7, where it is springtime in the Rockies.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta — clearly the heart and soul of Treaty 6 territory.

[Translation]

Senator Audette: Good morning [*Innu-Aimun spoken*]. Michèle Audette, senator from Nitassinan in the beautiful province of Quebec —

[English]

— good to see you again.

Senator Coyle: Mary Coyle, senator from Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 9 mai 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour commencer son étude du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Le sénateur Brian Francis (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Je tiens tout d'abord à reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe, où vivent maintenant de nombreux autres peuples des Premières Nations, Métis et Inuits de toute l'île de la Tortue. Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis, d'Epekwitk, aussi appelé l'Île-du-Prince-Édouard, et je préside le Comité des peuples autochtones.

Je vais maintenant demander aux membres du comité dans la salle de se présenter, en donnant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Arnot : Mon nom est David Arnot, et je suis de la Saskatchewan, du territoire du Traité no 6, où le soleil brille, l'herbe est verte et la rivière coule, comme il se doit.

La sénatrice Hartling: Ce sera difficile de faire mieux. Je suis Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick. Je suis contente d'être ici et de vous voir tous et toutes.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Sorensen: Karen Sorensen de l'Alberta, du territoire du Traité n^o 7, où le printemps est arrivé dans les Rocheuses.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire du Traité n° 6, en Alberta... manifestement le cœur et l'âme du territoire du Traité n° 6.

[Français]

La sénatrice Audette : Bonjour [mots prononcés en innuaimun]. Michèle Audette, sénatrice de la belle province de Québec, de Nitassinan ...

[Traduction]

... je suis contente de vous revoir.

La sénatrice Coyle: Mary Coyle, sénatrice d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse ou Mi'kma'ki.

Senator Greenwood: Good morning. Margo Greenwood, representing British Columbia. Home is the very best of Treaty 6 territory.

The Chair: Thank you. I would also like to welcome Senator Mary Jane McCallum, who is with us this morning. Welcome.

Today we begin the committee's study on Bill C- 29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation. Before we begin, I would like to ask everyone to please keep your exchanges as brief as possible. Due to time limitations, each senator will have five minutes to ask a question and receive an answer. We will give priority to committee members and then move on to other colleagues. If there is time, we will have a second round. In addition, I'll ask witnesses to provide any outstanding answers in writing before the end of the week.

Now, I would like to introduce our first panel of witnesses. From Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, or CIRNAC, we welcome Kate Ledgerwood, Director General, Reconciliation Secretariat, Policy and Strategic Direction; and Andy Garrow, Director, Planning and Partnerships Directorate, Reconciliation Secretariat. From the Department of Justice Canada, we have Dr. Seetal Sunga, Senior Counsel, and from the Privy Council Office, Donald Booth, Director of Strategic Policy.

Thank you all for joining us today. Ms. Ledgerwood will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question and answer session with senators.

Kate Ledgerwood, Director General, Reconciliation Secretariat, Policy and Strategic Direction, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: It is a pleasure to be here with you today. Kwe, boozhoo, ullakuut, hello. I would like to begin by acknowledging that we are gathering here today on the unceded traditional territory of the Anishinaabe Algonquin people. We are honoured to be here to speak about Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation. We will share background on the Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action that led to Bill C-29 and provide an overview of the proposed legislation.

In June 2015, the Truth and Reconciliation Commission, or TRC, released 94 Calls to Action, which provide a framework to address the legacy of residential schools and advance reconciliation. The Calls to Action were the culmination of six years' work by the commission, travelling across Canada to hear from survivors, their families and those affected by the residential school system.

La sénatrice Greenwood: Bonjour. Margo Greenwood, représentante de la Colombie-Britannique. Je viens du joyau du territoire du Traité nº 6.

Le président : Merci. Je veux aussi souhaiter la bienvenue à la sénatrice Mary Jane McCallum, qui est des nôtres ce matin. Bienvenue

Aujourd'hui, notre comité entreprend son étude du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation. Avant de commencer, j'aimerais demander à tout le monde de bien vouloir garder les échanges aussi brefs que possible. Vu les contraintes de temps, chaque sénateur aura cinq minutes pour poser une question et écouter la réponse. Nous allons donner la priorité aux membres du comité, puis à nos autres collègues. S'il nous reste du temps, nous ferons un deuxième tour. Aussi, je demanderais aux témoins de fournir par écrit toute réponse qu'ils n'ont pas pu donner d'ici la fin de la semaine.

J'aimerais maintenant présenter notre premier groupe de témoins. Nous accueillons, de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC, Mme Kate Ledgerwood, directrice générale, Secrétariat de la réconciliation, Politiques et orientation stratégique; et M. Andy Garrow, directeur, Direction de la planification et du partenariat, Secrétariat de la réconciliation. Nous accueillons aussi, Me Seetal Sunga, avocate-conseil, du ministère de la Justice du Canada; et, M. Donald Booth, directeur de la politique stratégique, du Bureau du Conseil privé.

Merci à vous tous d'être des nôtres aujourd'hui. Mme Ledgerwood va nous présenter sa déclaration préliminaire pendant environ cinq minutes, puis nous passerons à la période de questions des sénateurs.

Kate Ledgerwood, directrice générale, Secrétariat de la réconciliation, Politiques et orientation stratégique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada: C'est un plaisir d'être ici parmi vous aujourd'hui. Kwe, boozhoo, ullakuut, bonjour. J'aimerais tout d'abord reconnaître que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. C'est un honneur pour nous d'être ici afin de discuter du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation. Nous sommes ici pour vous fournir de l'information contextuelle sur l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui a mené au projet de loi C-29, en plus de vous donner un survol de la loi proposée.

En juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation — ou CVR — a publié 94 appels à l'action établissant un cadre pour tenter de guérir les séquelles des pensionnats et faire avancer la réconciliation. Ces appels à l'action étaient le fruit du travail que la commission a mené pendant six ans, parcourant tout le Canada pour écouter les survivants, leur famille et tous ceux dont la vie a été touchée par le système des pensionnats.

The commission viewed reconciliation as a partnership. National reconciliation involves respecting differences and finding common ground to build a better future together. The commission's vision led to four Calls to Action that relate to the establishment of a national council for reconciliation. It was felt that all Canadians would benefit from a body that would monitor and report on reconciliation and evaluate progress on commitments to reconciliation.

In this regard, Calls to Action 53 and 54 call for the creation of the council through legislation and the provision of funding. Calls to Action 55 and 56 clarify the expectations for the council and the various levels of government on data and information sharing and reporting on progress.

Through the work of an interim board and a transitional committee, the vision for a national council for reconciliation was further defined to identify what the council could be and what it could do. These independent bodies were made up of First Nations, Inuit and Métis members, who provided advice on a path forward, taking into account a wide range of diverse voices and perspectives.

The interim board, which was comprised of six Indigenous leaders, including a former Truth and Reconciliation commissioner, was established to provide the Minister of Crown-Indigenous Relations with recommendations on the creation of the council. Building on the work of the Truth and Reconciliation Commission, the interim board engaged with community members, academics, businesses, arts, health and gather professionals input. board's other to The recommendations to the minister formed the basis of the draft legislative framework.

The work continued with the transitional committee, which targeted discussions with Indigenous undertook non-Indigenous experts, including lawyers, data specialists and financial and reconciliation experts in regards to the draft legislative framework. The committee gathered advice on areas such as reconciliation, law, data, organizational finances, governance information sharing, and accountability. Collectively, the work of the Truth and Reconciliation Commission, the interim board and the transitional committee provided the foundation for the proposed legislation.

Bill C-29 would establish the council as an independent, Indigenous-led, non-political, permanent organization. The proposed legislation would provide a guide for how the council's board of directors would be constituted. It would also establish a process for naming the initial board. The proposed bill includes a requirement around the sharing of information from the Government of Canada to the council, which would be

Pour la commission, la réconciliation est un partenariat. Si nous voulons une réconciliation nationale, nous devons respecter les différences et trouver un terrain d'entente pour bâtir, ensemble, un avenir meilleur. Cette vision de la commission a mené à quatre appels à l'action pour l'établissement d'un conseil national de réconciliation. Le sentiment était que tous les Canadiens bénéficieraient d'un organisme chargé de surveiller la réconciliation, pour en faire rapport, et évaluer les progrès accomplis à l'égard des engagements de réconciliation.

À cet égard, les appels à l'action 53 et 54 réclament la création du conseil par voie législative et son financement. Les appels à l'action 55 et 56 précisent quelles sont les attentes pour le conseil et les divers ordres de gouvernement relativement à la communication de données et d'informations et à la publication de rapports sur les progrès accomplis.

Grâce aux efforts d'un conseil provisoire et d'un comité de transition, la vision du conseil national de réconciliation a été éclaircie pour définir ce que le conseil pourrait être et ce qu'il pourrait faire. Ces organismes indépendants étaient constitués de membres des Premières Nations, et de personnes inuites et métisses. Ils ont formulé des conseils sur la voie à suivre, en tenant compte de la grande diversité de voix et d'opinions.

Le conseil provisoire, composé de six chefs autochtones, dont un ancien commissaire de la Commission de vérité et réconciliation, a été établi dans le but de formuler des recommandations à l'intention du ministre des Relations Couronne-Autochtones, ayant trait à la création du conseil. Faisant suite aux efforts de la Commission de vérité et de réconciliation, le conseil provisoire a consulté des membres de la communauté, des universitaires, des entreprises ainsi que des professionnels du monde des arts, de la santé et d'autres pour recueillir leurs commentaires. Les recommandations du comité au ministre ont servi de fondation à l'ébauche du cadre législatif.

Le comité de transition a poursuivi le travail en organisant des discussions ciblées avec des experts autochtones et non autochtones, dont des avocats, des spécialistes des données et des experts en finances et en réconciliation, le tout aux fins de l'élaboration d'un cadre législatif. Le comité a recueilli des conseils dans des domaines comme la réconciliation, le droit, les données, les finances organisationnelles, l'échange d'information, la gouvernance et la reddition de comptes. Collectivement, le travail de la Commission de vérité et de réconciliation, du conseil provisoire et du comité de transition constitue le fondement du projet de loi proposé.

Le projet de loi C-29 prévoit l'établissement du conseil en tant qu'organisme indépendant, autochtone, apolitique et permanent. Le projet de loi proposé fournirait aussi une orientation quant à la composition de son conseil d'administration, en plus d'établir le processus pour la nomination des membres initiaux du conseil. Le projet de loi comprend une exigence selon laquelle le gouvernement du Canada est tenu de communiquer de

determined through a protocol developed in collaboration with the council. It would also set out obligations for both the council and the Government of Canada to issue annual reports.

The proposed legislation requires accountability from the council, which would be required to make public their financial statements under the Canada Not-for-profit Corporations Act. This would include a detailed statement of the council's investment activities, including the \$125-million endowment announced in Budget 2018.

The proposed bill that is before you today has also been shaped by amendments by the Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs. These include broadening the representation of the council's board to include elders, survivors of residential schools and other discriminatory policies and their descendants and two members from the North; inclusion on the board of a nominee identified by the Native Women's Association of Canada; additional provisions on respecting, protecting and enhancing Indigenous languages; that the initial members of the board of directors be jointly selected by the transitional committee and the Minister of Crown-Indigenous Relations; and that the Prime Minister be responsible for tabling in Parliament an annual report outlining the government's plan for advancing reconciliation.

Thank you for having us here today, and we will be happy to respond to any of the committee's questions.

The Chair: Thank you, Ms. Ledgerwood. We will now open the floor to questions. Before we begin, I think it is helpful that when we get to the four-minute mark, I will hold a sign up. I don't like interrupting, but we have a timeline here.

Senator Arnot: Thank you, witnesses, for coming today. Witnesses, I would like to just establish this: The national council for reconciliation entity is a not-for-profit corporation. It is designed to be a civil society organization. It is designed to be a non-political organization in the sense that although major Indigenous organizations will nominate people to be on the board, they are not expected and would not represent those organizations in the working of the council.

So there is no legislative base, basically, to hold the executive branch of government to account. That's not what this entity is. Have I got that accurate?

Andy Garrow, Director, Planning and Partnerships Directorate, Reconciliation Secretariat, Policy and Strategic Direction, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Yes, that's accurate. Those are the provisions

l'information au conseil; et cette exigence serait établie à la suite d'un protocole élaboré en collaboration avec le conseil. Il établirait aussi une obligation selon laquelle le conseil ainsi que le gouvernement du Canada doivent publier des rapports annuels.

Le projet de loi exige une reddition de comptes de la part du conseil, c'est-à-dire que le conseil sera obligé de publier ses états financiers en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Cela comprendrait un état détaillé des activités d'investissement du conseil, y compris la dotation de 125 millions de dollars annoncée dans le budget 2018.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui a aussi été façonné par les modifications du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, entre autres, l'élargissement de la représentation au conseil d'administration pour inclure des aînés, des survivants des pensionnats et d'autres politiques discriminatoires ainsi que leurs descendants et deux membres du Nord; l'ajout d'une candidate nommée par l'Association des femmes autochtones du Canada; d'autres dispositions sur le respect, la protection et la promotion des langues autochtones; la sélection conjointe des membres initiaux du conseil d'administration par le comité de transition et le ministre des Relations Couronne-Autochtones; et la responsabilité qui incombe au premier ministre de déposer au Parlement un rapport annuel expliquant quel est le plan du gouvernement pour faire avancer la réconciliation.

Je vous remercie de nous avoir accueillis ici aujourd'hui, et nous serons heureux de répondre à toutes les questions du comité.

Le président: Merci, madame Ledgerwood. Nous allons maintenant passer à la période de questions. Avant de commencer, je veux faire un rappel utile : quand cela fera quatre minutes, je vais vous montrer le carton. Cela ne me plaît pas de vous interrompre, mais nous avons un horaire à respecter.

Le sénateur Arnot: Merci aux témoins d'être venus aujourd'hui. Il y a une chose que j'aimerais tout juste établir: le conseil national de réconciliation est une organisation à but non lucratif. Il est censé être une organisation de la société civile. Il est censé être une organisation apolitique, en ce sens que même si les principaux organismes autochtones vont nommer des candidats au conseil d'administration, ceux-ci ne devraient pas et ne vont pas représenter ces organisations, dans le cadre des activités du conseil.

Donc, il n'y a aucun fondement législatif, essentiellement, qui permettrait d'exiger des comptes à l'organe exécutif du gouvernement. Ce n'est pas cela, cet organisme. Ai-je bien compris?

Andy Garrow, directeur, Direction de la planification et du partenariat, Secrétariat de la réconciliation, Relations Couronne-Autochtones et Affaire du Nord Canada: Oui, c'est exact. Ce sont les dispositions que le conseil provisoire et

provided by the interim board and the transitional committee for establishing the council.

Senator Arnot: One of the things I see in this new council will be the obligation to report. You are saying you are going to create some protocols. My fundamental question is this: In order for the council to do its work, it will need data, change data and disaggregated data to be effective in its mandate. There is no method to compel the production of that data from those sources that have it — whether it is Crown-Indigenous Relations or others — in this model. I see that as a flaw. Do you foresee any difficulty in the national council receiving the data that it requires, particularly when a lot of this data would be held by the provincial and territorial governments?

Mr. Garrow: The development of the information-sharing protocol elements of the bill was envisioned for that, namely, to have a method for sharing information, particularly from the federal government, so that they would be able to provide the information that the council requires in a way that is suitable for the council to receive it. That will be discussed between the council and the federal government once it is established. You are correct that other agreements will need to be worked on with the provinces and territories; however, the relationship building with the provinces and the territories was envisioned as a role to be taken on by the council itself once it is established.

Senator Arnot: Can we anticipate the difficulties that Indigenous peoples have faced in the past to remain in the future? That would be an impediment to the work of the council.

Mr. Garrow: The legislation is trying to address that on the federal level. What we're able to do with this particular piece of legislation is what the federal government can be compelled to do.

Senator Arnot: Thank you.

Senator Sorensen: Welcome to everybody. Nice to see you here. I appreciate the history you have given us on the process to date.

It was the interim board and the transitional board, but can you remind me what the first one was, please?

Ms. Ledgerwood: The actual Truth and Reconciliation Commission.

Senator Sorensen: Thank you. I need some clarity on this point: In various briefings on the bill, I've heard what I would call conflicting explanations, although maybe both are right, as

le comité de transition ont formulées pour l'établissement du conseil.

Le sénateur Arnot : Une des choses que j'ai remarquées, par rapport à ce nouveau conseil, est l'obligation de faire rapport. Vous dites que vous allez créer des protocoles. Ce que je me demande, fondamentalement, c'est : pour que le conseil puisse faire son travail, il aura besoin de données, de données sur les changements ainsi que de données désagrégées pour accomplir efficacement son mandat. Mais il n'y a aucun moyen d'obliger les sources qui possèdent ces données à les produire — Relations Couronne-Autochtones et les autres —, dans ce modèle. J'y vois une lacune. Est-ce que vous entrevoyez que le conseil national aura de la difficulté, d'une façon ou d'une autre, à obtenir les données dont il a besoin, en particulier puisque ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux qui possèdent une grande partie de ces données?

M. Garrow: Les éléments qui, dans le projet de loi, portent sur l'élaboration d'un protocole d'échange d'information ont été prévus à cette fin, c'est-à-dire pour que nous ayons une méthode d'échange d'information, en particulier avec le gouvernement fédéral, afin qu'il puisse fournir au conseil l'information dont il a besoin, d'une façon qui soit appropriée, pour que le conseil puisse la recevoir. Il va y avoir une discussion entre le conseil et le gouvernement fédéral, une fois que ce sera établi. Vous avez raison de dire qu'il devra y avoir d'autres ententes à conclure avec les provinces et les territoires; cependant, on a estimé que le travail consistant à bâtir une relation avec les provinces et les territoires serait entrepris par le conseil lui-même, après son établissement.

Le sénateur Arnot : Pouvons-nous nous attendre à ce que les difficultés auxquelles se sont heurtés les peuples autochtones dans le passé continuent d'exister? Cela pourrait être un obstacle, pour le travail du conseil.

M. Garrow: Le projet de loi vise à régler ce problème au niveau fédéral. Ce que nous pouvons faire, avec ce projet de loi précis, c'est ce que nous pouvons obliger le gouvernement fédéral à faire.

Le sénateur Arnot : Merci.

La sénatrice Sorensen: Bonjour à tous. Je suis contente que vous soyez parmi nous. Merci de nous avoir décrit l'historique du processus jusqu'ici.

Il y a eu le conseil provisoire et le comité de transition, mais pouvez-vous me rappeler lequel était le premier, s'il vous plaît?

Mme Ledgerwood : En fait, c'était la Commission de vérité et réconciliation.

La sénatrice Sorensen: Merci. J'aimerais un éclaircissement sur ce point: au cours des diverses séances d'information sur ce projet de loi, j'ai entendu ce que je qualifierais d'explications to whether the council was conceived as an oversight body to hold the government to account or as a civil society group that would facilitate the sharing of best practices. Also, in Minister Miller's speech in the House of Commons, he said that it will ". . . measure our progress so that the government and Canada are held accountable for our commitments to Indigenous peoples."

Can you clarify or repeat something in your notes as to what the council's intended mandate will be? If it is to hold the government to account, what abilities would the council have to allow them to grade, if you will, the government, and what options would they have if the government is, in fact, falling short?

Ms. Ledgerwood: Perhaps I can start and then my colleague Mr. Garrow will add to my response. The two points that you raised are not necessarily inconsistent or can't exist separately from one another. Yes, the advice we received from the interim board and the transitional committee was to have an independent organization assess how things are going around reconciliation and to have someone who is outside of government providing the direction advice and holding us to account around how we are doing in advancing the different Calls to Action.

As well, the interim board and the transitional committee felt that the future national council for reconciliation can highlight the best practices and the good work that is taking place across this country at various levels, whether at the federal, provincial, territorial, municipal or community-base level, to show them as a path forward for other jurisdictions. I think they felt those two could be held together.

As to holding the government to account, the levers, that's where they see it through the reports that must be tabled. They will provide a report and their direction, advice and recommendations on how they think governments and different organizations are doing around reconciliation. As the act will require, the federal government must respond by having the Prime Minister table in the House of Commons this report on how we are responding to the points that they have raised. I don't know if my colleague has anything else.

Mr. Garrow: No, thank you.

Senator Sorensen: Thank you. I will go on the second round, although I will be surprised if my round-two question isn't asked in the next few minutes.

contraires — mais peut-être que les deux sont vraies — quant au fait que le conseil était censé être un organisme de surveillance dont le but est d'exiger des comptes du gouvernement ou alors un organisme de la société civile qui faciliterait l'échange de pratiques exemplaires. Aussi, dans le discours que le ministre Miller a présenté à la Chambre des communes, il a dit que nous devons « [...] mesurer nos progrès afin que le gouvernement et le Canada soient tenus responsables de nos engagements envers les peuples autochtones ».

Pouvez-vous clarifier, ou alors répéter à partir de vos notes, quel est censé être le mandat du conseil? Si son but est de tenir le gouvernement responsable, quels pouvoirs aura-t-il pour, disons, donner une note au gouvernement, et quelles options seront à sa disposition, dans l'éventualité où le gouvernement ne se montre pas à la hauteur?

Mme Ledgerwood: Peut-être que je peux commencer à répondre, puis mon collègue, M. Garrow, pourra compléter. Les deux points que vous avez soulevés ne sont pas nécessairement incohérents; ils peuvent exister séparément l'un et l'autre. Oui, le conseil provisoire et le comité de transition nous ont conseillé d'établir un organisme indépendant pour évaluer la situation en ce qui concerne la réconciliation et pour avoir quelqu'un à l'extérieur du gouvernement qui fournit une orientation stratégique et qui nous tient responsables de la façon dont nous faisons avancer les divers appels à l'action.

Aussi, le conseil provisoire et le comité de transition estimaient que le futur conseil national de réconciliation serait en mesure de cerner les pratiques exemplaires et le bon travail qui est fait dans tout le pays, à différents échelons, que ce soit aux niveaux fédéral, provincial, territorial, municipal ou communautaire, afin de les mettre en valeur et de montrer aux autres administrations quelle est la voie à suivre. Je pense qu'ils ont jugé que ces deux éléments étaient compatibles.

Pour ce qui est de tenir le gouvernement responsable, nous avons des leviers, c'est-à-dire que nous pouvons jauger la situation selon les rapports qui sont obligatoirement déposés. On va fournir un rapport et une orientation, des conseils et des recommandations sur les résultats des gouvernements et des différents organismes en matière de réconciliation. Comme l'exige la loi, le gouvernement fédéral doit répondre par l'intermédiaire de ce rapport, déposé par le premier ministre à la Chambre des communes, expliquant les mesures que nous prenons en réaction aux points que j'ai soulevés. Je ne sais pas si mon collègue a quoi que ce soit d'autre à dire.

M. Garrow: Non, merci.

La sénatrice Sorensen: Merci. Je vais intervenir au deuxième tour, même si je serais surprise que la question que j'aimerais poser au deuxième tour ne le soit pas dans les prochaines minutes.

Senator Coyle: Thank you, witnesses, for all your work leading up to today and for being with us here today. We know it has been a number of years to get us to this point. I think everybody at this table is supportive of the creation of this national council. Of course, we embrace the Calls to Action. However, we know that there is controversy around this. We've heard from different people in our own chamber at second reading. Also, many of us have been meeting individually with different parties.

I want to put a couple of questions out on the table related to issues that have been raised either in our chamber and/or in meetings with interested parties.

You described the process, and I really appreciate having that bigger picture on what the process has been. It sounds a little different from the different perspectives that we've heard, particularly around the level of consultation. One of the concerns that we have heard, particularly from the Inuit representatives — and I've heard directly from Natan Obed and his organization — is that they actually weren't consulted, that something was fairly fully baked, and they were asked, "Well, how do you like it?" as opposed to being involved in co-development at the various stages.

I would like to hear an answer about what that consultation actually was, or whether there is any claim of co-development on the part of the governments, and what the answer is to some parties who are not happy with it.

The other big elephant in the room is the Congress of Aboriginal Peoples. I'm not saying that I weigh in one way or the other. We are here to get at what the best piece of legislation is. That's our job.

We've heard that the Congress of Aboriginal Peoples is not happy with what they see as exclusion of their national body from having a similar status to other national bodies. Can you talk a bit about why that was never included along the way and why it never made it to the final legislation as it came to us?

Mr. Garrow: On the engagement, I can start there. The bill was conceived initially in the Truth and Reconciliation Commission's final report as one of the Calls to Action. The TRC did years of engagement in coming to their Calls to Action, even describing in the Calls to Action what they thought should be in the bill, including the information-sharing elements of it, around who should be on the council and so on. That was done with over 9,000 residential school survivors who attended events and 150,000 Canadians who attended their events in communities across the country over the seven years that it was in existence.

La sénatrice Coyle: Merci aux témoins de tout le travail que vous avez accompli jusqu'à aujourd'hui et de votre présence parmi nous aujourd'hui. Nous savons que nous travaillons depuis un certain nombre d'années pour en arriver où nous sommes. Je pense que tout le monde assis à la table est en faveur de la création de ce conseil national. Nous appuyons bien sûr les appels à l'action, mais nous savons qu'il y a de la controverse. Nous avons écouté diverses personnes dans notre propre Sénat, en deuxième lecture. Bon nombre d'entre nous ont aussi rencontré individuellement d'autres parties.

Il y a deux ou trois questions que je veux mettre sur la table, et elles concernent des enjeux qui ont été soulevés au Sénat ou lors de réunions avec les parties concernées.

Vous avez décrit le processus, et je suis très contente de pouvoir avoir une vue d'ensemble de la façon dont le processus s'est déroulé. À vous entendre, les choses étaient un peu différentes des opinions que nous avons entendues, en particulier en ce qui a trait au niveau de consultation. L'une des préoccupations que nous avons entendues, surtout des représentants inuits — des préoccupations que j'ai pu écouter directement de Natan Obed et de son organisation — est qu'ils n'ont pas été consultés, dans les faits, qu'ils ont été mis devant un fait accompli, et qu'on leur a demandé s'ils étaient satisfaits, au lieu qu'ils participent conjointement aux diverses étapes de l'élaboration.

J'aimerais que vous répondiez en me disant comment s'est faite la consultation, dans les faits, et si les gouvernements peuvent dire qu'il y a eu une élaboration conjointe. Aussi, qu'est-ce qu'on répond aux parties qui ne sont pas satisfaites?

L'autre gros éléphant dans la pièce est le Congrès des peuples autochtones. Je ne dis pas que je penche d'un côté ou de l'autre. Nous sommes ici pour façonner le meilleur projet de loi possible. C'est notre travail.

Nous avons entendu que le Congrès des peuples autochtones n'est pas content, parce qu'il considère qu'on n'accorde pas à cet organisme national le même statut qu'aux autres organismes nationaux. Pouvez-vous nous dire, brièvement, pourquoi il n'a pas été inclus en cours de route et pourquoi il n'a jamais fait partie du projet de loi final qui nous a été présenté?

M. Garrow: Je peux commencer en parlant de la consultation. Au départ, le projet de loi découle du rapport final de la Commission de vérité, ou CVR et réconciliation; il s'agit d'un des appels à l'action. La CVR a mené des consultations pendant des années pour rédiger ses appels à l'action. Elle a même décrit, dans ses appels à l'action, ce qui, selon elle, devrait être dans le projet de loi, y compris en ce qui concerne la communication d'information, la composition du conseil, et ainsi de suite. Elle a consulté plus de 9 000 survivants des pensionnats, qui ont assisté à des événements, et 150 000 Canadiens, qui ont assisté à des événements communautaires

In addition to that, the interim board then conducted their engagement. They went to a broad range of Canadians and experts to gather their information provided in their report. The transitional committee, building off all that work done by the Truth and Reconciliation Commission and the interim board, focused on the elements that we needed to have advice on. That's where they were more focused on the legal aspects, the information-sharing protocol and the financial aspects to determine whether the bill needed to include anything or if there was anything that we needed to be talking about at that point in relation to the bill. That was the engagement that was done.

In addition to that, in determining the interim board and the transitional committee, there was outreach as well to the national Indigenous organizations on the members who were appointed. First Nations, Inuit and Métis members were appointed to the interim board and to the council as well. When the interim board completed their final report, they provided it to each of the national Indigenous organizations and offered to meet with them to get their feedback as well.

On the Congress of Aboriginal Peoples, the interim board had recommended that it be the Assembly of First Nations, AFN; Inuit Tapiriit Kanatami, ITK; and the Métis National Council, MNC, that nominate members to the board based on section 35 of the Constitution that has First Nations, Inuit and Métis organizations that represent them. That was the basis of the recommendation that was put forward.

Then it was the Indigenous and Northern Affairs Committee and their amendments where they included the Native Women's Association of Canada. It was voted in Parliament to remove the Congress of Aboriginal Peoples in that amendment as well.

Senator Tannas: In terms of holding the government to account and the roughly \$125 million that would go into a trust, is it envisioned that this organization would become some kind of a legal action organization for holding the government to account? Will they be suing the federal government for money for things? Is it envisioned that it could become that kind of an organization in terms of holding government to account, or is it more the reporting, letting the weight of the report speak for itself? Could you provide clarification on that, and particularly on what it is not?

Mr. Garrow: The mandate and the activities are really about holding government to account through the reporting mechanisms and using those mechanisms to provide advice and comment on the actions that the federal government, other levels

d'un bout à l'autre du pays, au cours de ses sept années d'existence.

Aussi, le conseil provisoire a aussi mené ses propres consultations. Il a consulté un vaste éventail de Canadiens et d'experts, pour recueillir l'information qu'il a présentée dans son rapport. Le comité de transition a donné suite à tout le travail accompli par la Commission de vérité et réconciliation, et le conseil provisoire et s'est concentré sur les éléments pour lesquels nous avions besoin de conseils. À cet égard, il a davantage mis l'accent sur les aspects juridiques, le protocole d'échange d'information et les aspects financiers, afin de déterminer s'il fallait ajouter quoi que ce soit d'autre au projet de loi ou s'il y avait quoi que ce soit dont nous devions discuter, à ce moment-là, en lien avec le projet de loi. Voilà ce qui a été fait en matière de consultation.

De plus, aux fins de cette détermination par le conseil provisoire et le comité de transition, on a consulté les organisations nationales autochtones au sujet des membres qui ont été nommés. Des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont été nommés au conseil provisoire, et à l'autre conseil aussi. Quand le conseil provisoire a terminé son rapport final, il l'a transmis à chaque organisation nationale autochtone et leur a proposé de les rencontrer pour obtenir leurs commentaires également.

En ce qui concerne le Congrès des peuples autochtones, le conseil provisoire a recommandé que ce soit l'Assemblée des Premières Nations, l'APN; l'Inuit Tapiriit Kanatami, l'ITK; et le Conseil national des métis, le CNM, qui nomment les membres du conseil au titre de l'article 35 de la Constitution, qui prévoit la représentation des organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis. La recommandation qui a été présentée était fondée sur cela.

Puis, le Comité des affaires autochtones et du Nord a proposé des modifications afin d'inclure l'Association des femmes autochtones du Canada. Cet amendement, qui a été voté au Parlement, retirait également le Congrès des peuples autochtones.

Le sénateur Tannas: Pour ce qui est de tenir le gouvernement responsable et des 125 millions de dollars environ qui seront placés en fiducie, prévoit-on que cet organisme aurait certains pouvoirs juridiques pour exiger des comptes du gouvernement? Pourra-t-il poursuivre le gouvernement fédéral pour diverses raisons afin d'obtenir de l'argent? Est-ce qu'on prévoit qu'il pourrait devenir ce genre d'organisme, pour tenir le gouvernement responsable, ou va-t-il plutôt laisser les rapports et leur contenu parler d'eux-mêmes? Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet, et me dire en particulier ce que cet organisme ne sera pas?

M. Garrow: Le mandat et les activités de l'organisme visent surtout à tenir le gouvernement responsable, grâce à des mécanismes de reddition de comptes, qui seront aussi utilisés pour formuler des conseils et des commentaires sur les mesures

of government and other areas of society are taking toward reconciliation. It doesn't envision a legal recourse like that.

Senator Tannas: So it doesn't envision it. Does it preclude it or does it leave it to the council to decide how they want to conduct themselves?

Mr. Garrow: I would leave it at that it doesn't envision it. On top of that, through the discussions with the interim board and the transitional committee, they want to see the advancement of reconciliation. As mentioned earlier, it will highlight some of the positive things that are happening across the country as well. They see that as the path forward.

Senator Hartling: Thank you for being here, for all the work on this and for providing that explanation. I'm really pleased this is coming to our committee because it is one of the bills on which we've had lots of discussion.

I know there have been some great recommendations and amendments in the bill at the House. Were there some that didn't make the cut that you might talk about and that we might think about? I know these are good, but was there something that was put forth that didn't make it?

Mr. Garrow: I don't have any off the top of my mind, no.

Senator Hartling: Wasn't there anything that was proposed and that wasn't considered?

Mr. Garrow: No.

Senator Hartling: Thank you. I just wanted to know that because we're talking about what next and how we're going to move forward with this. I'm trying to gain as much information as I can because it is one of those bills that is complex but simple. Thank you.

Mr. Garrow: What was envisioned here was trying to create a legal framework and allow the council to do its work and, as much as possible, create space for the council to do a lot of the work as well. It is a work plan going forward, with other engagements, which we talked about already here.

There is a real role for the council to take on a lot of that work once it's established. The clear message we heard from the interim board and the transitional committee was about creating that space for the council to do the work and move these things forward. A lot of this is trying to create the legal framework but having the space for the council and its board to direct the vision as much as possible while maintaining what's in the legislation.

prises par le gouvernement fédéral, les autres ordres de gouvernement et les autres groupes de la société pour faire avancer la réconciliation. Son but n'est pas d'intenter ce genre de poursuite en justice.

Le sénateur Tannas : Donc, ce n'est pas son but. Cela veut-il dire que c'est interdit, ou est-ce que le conseil pourra décider de la manière dont il souhaite agir?

M. Garrow: Ce n'est pas son but, et je vais m'arrêter là. De plus, selon les discussions que nous avons eues avec le conseil provisoire et le comité de transition, ils veulent voir la réconciliation avancer. Comme je l'ai dit plus tôt, le conseil va aussi souligner certaines des choses positives qui se font au pays. On considère cela comme le chemin à suivre.

La sénatrice Hartling: Merci de votre présence ici, et merci de tout le travail accompli sur ce dossier et de vos explications. Je suis très contente que notre comité étudie ce projet de loi, parce que nous en avons justement beaucoup discuté.

Je sais que la Chambre a proposé d'excellentes recommandations et modifications pour ce projet de loi. Y a-t-il certaines choses qui ont été rejetées, dont vous voudriez parler et auxquelles nous pourrions réfléchir? Je sais qu'il y a de bonnes choses, ici, mais y avait-il quelque chose qui a été proposé, puis finalement rejeté?

M. Garrow: Il n'y a rien qui me vienne à l'esprit, au pied levé.

La sénatrice Hartling: Il n'y a rien qui a été proposé, mais qui n'a pas été pris en considération?

M. Garrow: Non.

La sénatrice Hartling: Merci. Je m'informais, parce que nous discutons de la suite des choses, et de la façon dont nous allons poursuivre. J'essaie d'obtenir le plus d'information possible, parce qu'il s'agit d'un de ces projets de loi qui sont à la fois simples et complexes. Merci.

M. Garrow: Le but visé était d'essayer de créer un cadre juridique et de permettre au conseil de faire son travail et, autant que possible, de créer un espace pour que ce conseil puisse aussi accomplir beaucoup de choses. C'est un plan de travail pour la suite des choses, et il y aura d'autres consultations, comme nous en avons déjà parlé.

Le conseil va jouer réellement un rôle en s'acquittant d'une grande partie du travail, après son établissement. Le conseil provisoire et le comité de transition ont envoyé un message clair, quant à la création d'un espace où le conseil pourra faire son travail et faire avancer les choses. Le plus gros du travail sera de créer un cadre juridique prévoyant cet espace pour le conseil et son conseil d'administration, afin qu'il puisse s'orienter le plus possible en fonction de sa vision, tout en respectant ce qui est dans la loi.

Senator Hartling: Do you feel that this is there now and that it could go forward with what's there?

Mr. Garrow: That's what is there now, yes.

Senator Greenwood: Thank you for attending today and thank you for all your work thus far. I am probably a bit repetitive in terms of what has already been asked, but certainly this whole conversation around consultation has been huge. You've explained that, of course, a lot of work was done through the TRC over the six years, and that absolutely directed where you were going with this.

I have a couple of questions. One is about lessons learned. Do you see what could have been done differently to perhaps be more inclusive? Because we're hearing from a number of people that it wasn't an inclusive process. Are there some lessons learned? If we could turn back the clock, what would we do differently?

I'm also puzzled by the not-for-profit organization. I know it doesn't demand that within the Calls to Action, yet we've landed on the not-for-profit organization. Also, the support of this council was to be multi-year funding and not necessarily an endowment, as is being proposed. When I read that, it could have been continuous funding, so I'm wondering about that as well.

I will wait for the second round to address accountability, but if you could provide comments on some of those points. So the first is about some of the lessons learned. Would you do something differently in terms of what we call co-development and inclusivity? Some thinking around the not-for-profit: How did we land there? And then could you provide some brief comments on the multi-year funding piece, please? I don't expect you to have all the answers.

Ms. Ledgerwood: In terms of lessons learned around consultation, I think you've heard us say that at the point we are at now, years of work have gone into this around the Truth and Reconciliation Commission, leading to the interim board and the transitional committee. The work of the board and the committee was about trying to find the right balance of not wanting to go back and redo all the hard work that came out through the Truth and Reconciliation Commission and the extensive engagement they had undertaken — talking to over 6,500 people, various events taking place throughout the country — and hearing quite clearly from survivors of residential schools and their families about what they felt should be the approach going forward. It was trying to find that balance of how to build on what has already been done while trying to determine an approach or path forward on how to establish something that had never been done before, namely, setting up this board.

La sénatrice Hartling: Croyez-vous que c'est déjà en place maintenant, et que le conseil pourrait aller de l'avant avec ce qui existe présentement?

M. Garrow: C'est ce qui est en place maintenant, oui.

La sénatrice Greenwood: Merci d'être avec nous aujourd'hui, et merci de tout le travail que vous avez accompli jusqu'ici. Je vais peut-être répéter un peu ce qui a déjà été demandé, mais le fait est que la consultation est une énorme discussion. Vous avez bien sûr expliqué qu'une grande partie du travail a déjà été faite par la CVR pendant six ans, et que ses efforts ont absolument servi à orienter ce que vous vouliez faire.

J'ai quelques questions, dont l'une sur les leçons retenues. Croyez-vous que certaines choses auraient pu être faites différemment, peut-être de manière plus inclusive? Voyez-vous, certaines personnes nous ont dit que le processus n'était pas inclusif. Avez-vous retenu des leçons? Si c'était possible de revenir dans le passé, que feriez-vous différemment?

Je me pose aussi des questions en ce qui concerne le statut à but non lucratif de l'organisme. Je sais que cela n'était pas demandé dans les appels à l'action, mais on a pourtant décidé que ce serait un organisme à but non lucratif. Aussi, le conseil était censé être soutenu grâce à un financement pluriannuel, et pas nécessairement au moyen d'une dotation, comme ce qui est proposé maintenant. D'après ce que j'ai lu, on aurait pu fournir un financement continu, alors je m'interroge aussi à ce sujet.

Je vais attendre le deuxième tour pour discuter de la reddition de comptes, mais si vous pouviez formuler quelques commentaires sur ces points... Tout d'abord, en ce qui concerne les leçons retenues, est-ce qu'il y a quoi que ce soit que vous feriez différemment, par rapport à ce qu'on appelle l'élaboration conjointe et à l'inclusivité? Aussi, par rapport au statut à but non lucratif, comment cette décision a-t-elle été prise? Finalement, pouvez-vous faire quelques brefs commentaires sur le financement pluriannuel, s'il vous plaît? Je ne m'attends pas à ce que vous ayez toutes les réponses.

Mme Ledgerwood: En ce qui concerne les leçons retenues en matière de consultation, je pense que nous avons déjà dit, comme vous l'avez entendu, qu'à l'étape où nous en sommes présentement, la Commission de vérité et réconciliation a travaillé pendant de nombreuses années jusqu'à l'établissement du conseil provisoire et du comité de transition. Le travail du conseil et du comité visait à trouver le bon équilibre, pour éviter de recommencer et de refaire tout le travail acharné qui a été accompli par la Commission de vérité et réconciliation ainsi que ses consultations exhaustives — elle a parlé à plus de 6 500 personnes, lors de divers événements d'un bout à l'autre du pays — et pour obtenir des commentaires clairs de la part des survivants des pensionnats et de leur famille sur ce qui devrait être, selon eux, l'approche à adopter. Le but était de trouver le juste équilibre pour donner suite à ce qui avait déjà été fait, tout en essayant de cerner une approche ou une voie à suivre pour The interim board and transitional committee members are esteemed Indigenous leaders who were identified through initial engagement with various organizations to develop that, but they were also set up as independent. Our approach in supporting the work of the interim board and the transitional committee was to take support and direction from those leaders, who had identified an approach and path in terms of how they wanted to move forward with the work. They were clear that they didn't want to redo everything that had already been done. They tried to find a way to focus on the key areas that the Truth and Reconciliation Commission, through their advice in the Calls to Action, said these were the places that needed attention to get to the point where we can introduce the legislation.

Picking up on what my colleague Mr. Garrow has said, the advice from the transitional committee and the interim board was to see this legislation as a frame. They did feel that it should be the future national council for reconciliation and its board who do a lot of the work around what should be the areas to focus on; it can help define what reconciliation is.

The question that comes up quite often is there is no definition of reconciliation. That was very purposeful. We know that, through all the work, no one clear definition has come out. As you rightly noted, senator, there are very different views around this work. It's a challenge to find the balance.

Mr. Garrow: The not-for-profit was a mechanism for the sustainability of the organization and to allow it to have charitable status and to seek funding from multiple sources, in addition to the funding received from the federal government.

Ms. Ledgerwood: In terms of the question on the multi-year funding, we do know that the initial endowment of \$125 million was identified through the work of the transitional committee and interim board members.

They see the challenge as identifying the right source of funding and the amount of funding for an organization that doesn't yet exist and doesn't have a full understanding of its mandate and what its partnerships will look like. They see it as an amount that can get the work kick-started. Certainly, there could be potential for future considerations around additional funding sources once the board is up and running.

The Chair: Thank you.

établir quelque chose qui n'avait jamais été fait avant, c'est-àdire le conseil de réconciliation.

Les membres du conseil provisoire et du conseil de transition sont des chefs autochtones estimés, qui ont été choisis lors des consultations initiales avec les diverses organisations pour élaborer tout cela, mais ils ont aussi été choisis pour leur indépendance. Notre approche au moment de soutenir le travail du conseil provisoire et du comité de transition consistait à demander l'appui et les conseils de ces chefs. Ce sont eux qui ont cerné l'approche à suivre quant à la façon dont ils voulaient que le travail soit fait. Ils ont clairement fait comprendre qu'ils ne voulaient pas refaire tout le travail qui avait déjà été fait. Ils ont essayé de trouver une façon de cibler les domaines clés sur lesquels il fallait travailler, selon les conseils formulés dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, afin que nous puissions en arriver au point où un projet de loi puisse être présenté.

Pour donner suite à ce que mon collègue, M. Garrow a dit, le comité de transition et le conseil provisoire ont conseillé que ce projet de loi soit structuré comme un cadre. Ils ont estimé que le futur conseil national de réconciliation et son conseil d'administration devraient faire le gros du travail pour déterminer quels devraient être les domaines de priorité; cela permettra d'aider à définir la réconciliation.

Une question qui est très souvent posée est liée au fait qu'il n'y a pas de définition de la réconciliation. C'était véritablement un but à atteindre. Nous savons que, malgré tout le travail qui a été fait, il n'y a toujours pas de définition claire. Comme vous l'avez noté à juste titre, sénatrice, il y a un très grand éventail d'opinions par rapport à tout cela. C'est difficile de trouver le bon équilibre.

M. Garrow: Pour ce qui est du statut à but non lucratif, c'est un mécanisme pour assurer la durabilité de l'organisme et pour lui permettre d'avoir le statut d'organisme de bienfaisance et d'obtenir des fonds de sources multiples, en plus de recevoir les fonds du gouvernement fédéral.

Mme Ledgerwood : Pour répondre à votre question sur le financement pluriannuel, nous savons que c'est le comité de transition et le conseil provisoire qui sont arrivés, dans le cadre de leur travail, au montant initial de la dotation de 125 millions de dollars.

Ils trouvaient difficile de choisir la bonne source de financement et de déterminer le bon montant pour un organisme qui n'existe pas encore, sans avoir une compréhension globale de son mandat et sans savoir quels seraient ses partenaires. Ils estiment que ce montant pourra servir à faire démarrer les travaux. Bien entendu, il pourrait y avoir des discussions dans l'avenir pour trouver d'autres sources de financement, une fois que le conseil sera sur pied.

Le président : Merci.

Senator LaBoucane-Benson: My question is around the difference between this commission and a tribunal. There has been some discussion about this council being used as a shield for the government and that, as long as this council signs off on something, the national Indigenous organizations, or NIOs, and the other organizations who have real issues with the government will not be able to address them because this council will become a kind of a shield.

Can you help us to understand the difference between what this council does in its work in reconciliation and what a tribunal would do if we were to have one? Also, will this council interfere with the nation-to-nation relationship that Indigenous people must have?

Ms. Ledgerwood: Thank you, senator, for the question. I'll start, and my colleague will answer more in terms of why it was set up through the not-for-profit. There is a clear reasoning behind that approach.

Regarding the premise of establishing this council, it has never been the intention that it would ever replace the direct relationship government needs to have with its rights holders. Those relationships will continue through the existing channels that are in place. This council would not become the new body through which the government would pursue relationships with rights holders for Indigenous organizations and groups.

In terms of the tribunal, do you want to speak as to why it was set up the way that it was, Mr. Garrow?

Mr. Garrow: Sure. One of the recommendations from the interim board was that in order to ensure the independence of the council, it would be outside any parliamentary reporting or structures of government. It was set up as an independent organization for that reason. It doesn't have to respond to government and it's not taking direction from government in any way nor is seen to be.

Senator LaBoucane-Benson: What about the idea that if this council puts a report out, and the report says that everything is fine — I'm not anticipating that it does — but leadership in the Indigenous community does not believe it's fine, those reports could act as a shield? That is, the council for reconciliation could say that everything is great, but Indigenous leaders could be calling for action. Do you understand how that could be uncomfortable for Indigenous leaders?

Ms. Ledgerwood: I appreciate the question and I'll try to answer it. It is a challenge in some ways because we're talking about an organization that has not yet been established. It has not yet determined what its full scope of mandate will be or the relationships it will be establishing with its various partners.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Ma question porte sur la différence entre cette commission et un tribunal. Au cours de certaines discussions, il a été dit que le gouvernement va utiliser ce conseil comme bouclier, et que tant que le conseil approuve quelque chose, les organismes nationaux autochtones, les ONA, et les autres organisations qui ont des préoccupations légitimes à l'égard du gouvernement ne pourront rien faire, parce que le conseil va agir comme une sorte de bouclier.

Pouvez-vous nous aider à comprendre quelle est la différence entre le travail de ce conseil en matière de réconciliation et ce qu'un tribunal ferait, s'il y en avait un? Aussi, ce conseil va-t-il interférer dans la relation de nation à nation que les peuples autochtones doivent avoir?

Mme Ledgerwood : Merci de votre question, sénatrice. Je vais commencer, puis mon collègue pourra vous expliquer davantage pourquoi le conseil a été conçu comme un organisme à but non lucratif. Il y a une raison claire qui sous-tend cette approche.

Pour ce qui est de la prémisse sur laquelle repose l'établissement du conseil, l'intention n'a jamais été de remplacer cette relation directe que les titulaires de droit doivent avoir avec le gouvernement. Ces relations vont se poursuivre par l'intermédiaire des canaux qui sont déjà en place. Le conseil ne va pas devenir un nouvel organisme par l'intermédiaire duquel le gouvernement va entretenir ses relations avec les organisations et les groupes autochtones titulaires de droits.

En ce qui a trait au tribunal, voulez-vous expliquer pourquoi les choses ont été conçues de cette façon, monsieur Garrow?

M. Garrow: Bien sûr. L'une des recommandations du conseil provisoire était que, pour assurer l'indépendance du conseil, celui-ci devait être indépendant de toute la hiérarchie parlementaire ou des structures du gouvernement. Il a été conçu en tant qu'organisme indépendant pour cette raison. Il n'a pas à rendre des comptes au gouvernement, il ne reçoit pas d'instructions de sa part et il n'est pas envisagé de cette façon.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Mais disons que ce conseil publie un rapport qui dit que tout va bien — même si ce n'est pas ce à quoi je m'attends —, mais que les chefs de la communauté autochtone ne croient pas que tout va bien, ces rapports serviront-ils de bouclier? Je veux dire, le conseil de réconciliation pourrait dire que tout va pour le mieux, mais les chefs autochtones pourraient réclamer que les choses changent. Comprenez-vous comment cela place les chefs autochtones entre l'arbre et l'écorce?

Mme Ledgerwood : Je comprends votre question, et je vais essayer d'y répondre. C'est difficile, à certains égards, parce que nous discutons d'un organisme qui n'existe pas encore. Nous n'avons toujours pas déterminé quelle sera la portée globale de son mandat ni quelles relations il va avoir avec ses divers partenaires.

Through the advice and direction of the conversations that have taken place with the interim board and the transitional committee, they also see a role for this board to work with various Indigenous organizations, which could include the national Indigenous organizations and other grassroots ones. They will form their own relationship.

As well, this organization will include Indigenous and non-Indigenous Canadians. It will have a broader focus, and the relationship that the government will have will likely continue through its existing channels using a distinctions-based approach. As this legislation was developed, we never envisioned that it would ever supersede that relationship or create a different channel.

Mr. Garrow: This is really about responding to the TRC Calls to Action, the work done there and the vision around reconciliation, as well as having a council that can create that and then a path forward in terms of the work that needs to be done in that regard.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much.

[Translation]

Senator Audette: I had the privilege of serving on a commission of inquiry as commissioner and meeting thousands of people, listening to them and reading their testimonies. In the appeals for justice, you will understand that not all the families specifically asked for 250, in addition to the 21 calls for Quebec.

I can understand that passionate and intelligent people, whom I met during the Truth and Reconciliation Commission of Canada, are proposing and demanding accountability and monitoring mechanisms for what is being done in terms of reconciliation. I understand this because I experienced it with the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls.

I would like everyone, even those on the transition committee, my fellow senators and you to understand this; everything is political. For someone born to an Indigenous mother and father, everything is political, from birth to the last breath. I understand that some organizations see a shadow in their relationship with you. Do you agree with me that you, as Canadian citizens and residents of your respective regions, have the choice to decide who represents you at the municipal, provincial and federal levels? Do you have that choice, yes or no?

I see you nodding your head. It's the same for me. Organizations need to be there, but representation is where you can come to think that someone has power over me as an Innu woman. I will always be called here to the table. My community

À lumière des conseils et de l'orientation qui sont ressortis des discussions qui ont eu lieu avec le conseil provisoire et le comité de transition, on estime que ce conseil va remplir un rôle en travaillant avec les diverses organisations autochtones, y compris les organisations autochtones nationales et les organismes communautaires. Il va former ses propres relations.

Aussi, cet organisme va comprendre des Canadiens autochtones et non autochtones. Il va avoir une vaste portée, et sa relation avec le gouvernement va probablement devoir se poursuivre par l'intermédiaire des canaux existants, et selon une approche fondée sur les distinctions. Au cours de l'élaboration du projet de loi, nous n'avons jamais eu l'idée que cela pourrait l'emporter sur cette relation ou créer un différent canal.

M. Garrow: Il s'agit vraiment de donner suite aux appels à l'action de la CVR, au travail accompli ici et à la vision de la réconciliation, et aussi de mettre sur pied un conseil qui pourra créer cela, et aussi ouvrir la voie pour accomplir ce qui devrait être fait à cet égard.

La sénatrice LaBoucane-Benson: Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Audette: J'ai eu le privilège de faire partie d'une commission d'enquête comme commissaire et de rencontrer des milliers de personnes, de les écouter et de lire leurs témoignages. Dans les appels à la justice, vous comprendrez que ce ne sont pas toutes les familles qui en ont réclamé spécifiquement 250, en plus des 21 appels pour le Ouébec.

Je peux comprendre que des gens passionnés et intelligents, que j'ai rencontrés durant la Commission de vérité et réconciliation du Canada, proposent et exigent des mécanismes de reddition de comptes et des mécanismes de suivi sur ce qui se fait en matière de réconciliation. Je le comprends pour l'avoir vécu avec l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

J'aimerais que ce soit compris par tout le monde, même ceux qui siègent au comité de transition, mes collègues sénateurs et vous; tout est politique. Pour une personne qui vient au monde d'une maman et d'un papa autochtones, tout est politique, de la naissance à son dernier souffle. Je comprends que certaines organisations voient de l'ombrage dans leur relation avec vous. Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que vous, comme citoyens canadiens et habitants de vos régions respectives, avez le choix de décider qui vous représente à l'échelle municipale, provinciale et fédérale? Avez-vous ce choix, oui ou non?

Je vous vois hocher la tête. C'est la même chose pour moi. Les organisations ont besoin d'être là, mais la représentation, c'est là où l'on peut en arriver à penser que quelqu'un a un pouvoir sur moi comme femme innue. Je serai toujours appelée ici à la table.

is 700 kilometres from Quebec City, and my chief represents me. Whether I vote or not, he represents me.

It's very important to develop, if you're comfortable — a board of directors can take another form. Our political organizations, such as ITK, the Métis National Council, and the Assembly of First Nations, need to have a formal relationship with their members. There are hybrid boards where people are appointed because they have a formal relationship, people from civil society, business, and so on. Would you be willing to see that kind of proposal from the committee and say, "Let's make sure that there's a way of doing things that respects these three organizations, that work for elected officials across Canada"?

[English]

I asked "yes" or "no" if you can choose who represents you. I didn't hear anything. I saw the reply, but I need a reply for the record.

Ms. Ledgerwood: Thank you, senator, for the question. As you've heard us say, we received advice from both the transitional committee and the interim board that they felt there was a place to establish a national council that could bring together Indigenous and non-Indigenous Canadians to highlight the good practices, the path forward around reconciliation and to have a chance to embed that through society by highlighting those good practices.

As you saw through the process that went through the House committee, advice and direction were received back on how that representation should look for the board. We welcome any recommendations coming from this committee as well if there are decisions around additional criteria and different organizations that should comprise the board.

Senator Audette: I want to say thank you for your presentation. I hope that we will improve this bill because we need to. Canadians have many organizations that they can turn to for support, so I hope you will support us if we bring forward some amazing amendments so that you can do good analysis.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I wanted to go back to the point about civil society versus politics. A lot of the Indigenous scholars now believe — as do I — that it is personal and it's political.

As she said, from the minute we're born, we're wrapped and braided into the Indian Act. As women, it's even worse. If civil society is to represent us, how will they understand that political Ma communauté se trouve 700 kilomètres de Québec, et c'est mon chef qui me représente. Que je vote ou non, c'est lui qui me représente.

C'est très important de développer, si vous êtes à l'aise... Un conseil d'administration peut prendre une autre forme. Nos organisations politiques, comme ITK, le Ralliement national des Métis et l'Assemblée des Premières Nations, doivent avoir une relation officielle avec leurs membres. Cela existe, des conseils d'administration hybrides où l'on nomme des gens parce qu'ils ont une relation officielle, des gens de la société civile, du monde des affaires, etc. Seriez-vous prête à voir ce genre de proposition de la part du comité et à dire : « Assurons-nous qu'il y ait une façon de faire qui respecte ces trois organisations, qui travaillent pour des élus partout au Canada »?

[Traduction]

J'ai demandé si oui ou non, vous pouviez choisir qui vous représente. Je n'ai rien entendu. J'ai vu la réponse, mais j'en aurais besoin d'une, aux fins du compte rendu.

Mme Ledgerwood: Merci de la question, sénatrice. Comme vous nous avez entendus le dire, nous avons reçu des conseils de la part du comité de transition et du conseil provisoire quant au fait qu'ils estimaient qu'il y avait de la place pour l'établissement d'un conseil national qui pourrait réunir les Canadiens autochtones et non autochtones, afin de mettre en relief les pratiques exemplaires, ouvrir la voie vers la réconciliation et ancrer cela dans la société en promouvant ces pratiques exemplaires.

Comme vous l'avez constaté, dans tout le processus de la Chambre des communes, on a reçu des conseils et une orientation, en retour, quant à ce que devrait être la représentation au conseil. Nous serons heureux de recevoir toutes les recommandations que votre comité voudrait faire, et aussi les décisions, s'il y en a, quant à des critères supplémentaires à utiliser et aux autres organismes qui devraient être représentés au conseil.

La sénatrice Audette : Je voulais vous remercier de votre exposé. J'espère que nous allons améliorer ce projet de loi, parce que c'est nécessaire. Les Canadiens peuvent demander du soutien à bon nombre d'organisations, alors j'espère que vous allez nous soutenir si nous proposons d'excellents amendements, afin que vous puissiez réaliser de bonnes analyses.

La sénatrice McCallum: Merci de nous avoir présenté votre exposé. J'aimerais revenir sur la question de la société civile et du monde politique. Beaucoup de chercheurs autochtones croient — tout comme moi — qu'il y a le personnel et le politique.

Comme elle l'a dit, dès notre naissance, nous sommes liés et ancrés dans la Loi sur les Indiens. Pour les femmes, c'est même pire. Si la société civile doit nous représenter, comment va-t-elle oppression and political assimilation we underwent when I was in residential school?

From there, I want to go into the consultation. When we gave our stories, that was not consultation. When you are giving your story, there is trauma, and a lot of violence is coming out. It's egregious for me to hear people say this is consultation. That was eight years ago. Many of us have changed, and we have healed. We have embraced our Indigenous sovereignty. So there should have been consultation done.

What is it that they are looking at doing? You look at the money going in and you think, "Well, what about the water? What about the housing?" How can you have self-determination when you're still in the middle of violence? We're passing legislation that is still colonial. I see it. Even reading the draft for the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, I see it's still colonial.

So with this bill, UNDRIP was supposed to be the framework, and it's still in draft form. I read it. The chiefs were unhappy with it. If UNDRIP is not ready, then what are you going to use as a framework? The rights that we do have — and no one can say we don't have them — are inherent. They are ours. Is that the framework you're going to work with?

I'm concerned about the not-for-profit versus trust. Why the switch? What are the benefits and risks of both of them? Could you comment on those?

Mr. Garrow: On the engagement, I hear you, and there is also a role for the engagement to continue, right? This is the very start of the process. This is the start for the national council for reconciliation and what they are going to be doing in terms of engagement. In terms of determining and charting that path forward, there was always a vision of the work that would be done by the council once it is established.

I think that's a very important part, too, because one of the things we've often heard from the interim board and folks who have been involved is that reconciliation is very much an evolving process. That's what you just spoke to in terms of how things have changed from seven years ago to now. Again, that's why it's important to have that space for the council to do a lot of that engagement as well once it's established. That is a big part of the work ahead. I have heard from the transitional committee members about that work in the first year, and then the years and years of the work that needs to be undertaken by the council to engage with people to understand where we're at now, determine their path and programming and work plan going forward.

comprendre la pression politique et l'assimilation politique que nous avons vécues, comme cela a été mon cas, dans les pensionnats?

Ensuite, j'aimerais aborder la question de la consultation. Nous avons raconté nos histoires, mais ce n'était pas de la consultation. Quand vous racontez votre histoire, il y a beaucoup de traumatisme, beaucoup de violence qui surgit. Je n'arrive pas à croire que certaines personnes disent qu'il s'agit de consultations. Cela fait huit ans. Beaucoup d'entre nous ont changé; nous avons guéri. Nous avons embrassé la souveraineté autochtone. Donc, il devrait y avoir eu des consultations.

Que cherche-t-on à faire? Vous regardez les fonds attribués et vous vous dites : « Qu'est-ce qu'on fait pour l'eau? Qu'est-ce qu'on fait pour le logement? » Comment pouvons-nous avoir le droit à l'autodétermination, au milieu de toute cette violence qui perdure? Nous adoptons un projet de loi, mais cela reste du colonialisme. C'est ce que je constate. Même après avoir lu l'ébauche de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, j'y vois toujours du colonialisme.

Donc, par rapport à ce projet de loi, la déclaration était censée être son cadre, même s'il ne s'agit encore que d'une ébauche. Je l'ai lue. Les chefs étaient mécontents. Si la déclaration n'est pas prête, alors que va-t-on utiliser comme cadre? Nous avons des droits inhérents, et personne ne peut prétendre le contraire. Ce sont nos droits. Est-ce bien ce cadre que vous allez utiliser?

Le statut d'organisme à but non lucratif, en comparaison d'une fiducie, me préoccupe. Pourquoi ce changement? Quels sont les avantages et les risques de chacun? Pouvez-vous nous le dire?

M. Garrow: Au sujet des consultations, j'entends ce que vous dites, et il y a aussi un rôle pour de plus amples consultations, n'est-ce pas? Nous en sommes au tout début du processus. Il s'agit d'un départ pour le conseil national de réconciliation, et ses activités de consultation. Pour ce qui est de déterminer et de tracer la voie à suivre, il y a toujours cette vision du travail que le conseil va accomplir, une fois qu'il sera établi.

Je pense que c'est un aspect très important, aussi, parce que l'une des choses que nous avons souvent entendues du conseil provisoire et des gens qui ont participé au processus est que la réconciliation est assurément un processus changeant. Vous venez tout juste de le dire : les choses ont changé au cours des sept dernières années. Encore une fois, c'est pour cette raison que c'est si important d'avoir un espace pour que le conseil puisse mener beaucoup de consultations, une fois qu'il sera établi. Cela représente une grande partie du travail à faire. J'ai entendu les membres du comité de transition discuter du travail au cours de la première année, puis des années et des années de travail qu'il reste à accomplir par le conseil, en consultant les gens, pour comprendre où nous en sommes maintenant, pour

In terms of the plan for how this is going to be established, the framework is what is here in the legislation right now. That was what was provided through that work by the interim board and the transitional committee and what we did hear through the Calls to Action from the council — that's the framework we have here. It's always within the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. This doesn't supersede or impact any of those. Those will continue to exist. That will be the work of the council, again, to ensure they are looking at the work of the UN declaration, the work that is out here and what is in the legislation that they need to be working on.

The Chair: We will now move on to the second round.

Senator Arnot: Thank you, witnesses. I can say I'm really happy to see the Department of Justice and the Privy Council Office, or PCO, here today. I'm asking this question principally of Mr. Booth, I believe.

Mr. Booth, the Privy Council Office is at the top of the change. The Privy Council Office runs the whole show. You have got the controls on lots of levers. For that reason, I'm going to address this issue. In the past, we have seen, for instance, the Truth and Reconciliation Commission and the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls thwarted by delay in getting information from the government and thwarted by not getting the right information, which would be disaggregated information — data that will create real change.

If you look at what this council will do, one can think that some of the big indicia of success in the movement of reconciliation will be on the files of child welfare, education, health and justice. Those are the big areas. The Privy Council Office has a significant role to play because you can be cooperative and constructive and aid the council in its work, or you can be perceived as thwarting the work by not cooperating and not being constructive in the mandate of the council.

So, I look at the high constitutional principle of the honour of the Crown — which has gotten us to this point — the principle of the fiduciary duty, section 35 treaty and Indigenous rights in the Constitution and treaty implementation in a modern context. Those are the lenses that should be put on this.

déterminer quelle est la voie à suivre et établir les programmes et le plan de travail qu'il va ensuite mettre en place.

Pour ce qui est de la constitution du comité, le cadre se trouve actuellement dans les dispositions législatives. C'est ce qui a été fourni grâce au travail du conseil provisoire et du comité de transition et à ce que nous avons entendu dans l'ensemble des appels à l'action du conseil — c'est le cadre que nous avons ici. C'est toujours dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Cela ne remplace pas ni ne touche aucun de ces cadres, qui continueront d'exister. Ce sera le travail du conseil, encore une fois, de s'assurer qu'il examine le travail de la déclaration des Nations unies, le travail qui est en cours et ce qui se trouve dans les dispositions législatives sur lesquelles il doit travailler.

Le président : Nous allons maintenant passer au deuxième tour.

Le sénateur Arnot : Merci, chers témoins. Je peux dire que je suis vraiment heureux de voir des représentants du ministère de la Justice et du Bureau du Conseil privé, ou BCP, ici aujourd'hui. Je pose cette question principalement à M. Booth, je crois

Monsieur Booth, le Bureau du Conseil privé est responsable du changement. C'est lui qui dirige tout le spectacle. Vous avez les commandes bien en main, et la main sur de nombreux leviers. Pour cette raison, je vais aborder la question. Dans le passé, nous avons vu, par exemple, la Commission de vérité et réconciliation et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées être contrecarrées par des retards dans l'obtention de renseignements auprès du gouvernement et par le fait qu'elles n'obtenaient pas les bons renseignements, qui seraient des renseignements désagrégés — des données qui créeront un réel changement.

Si vous regardez ce que fera le conseil, on peut penser que certains des grands indices de réussite du mouvement de réconciliation se trouveront dans les dossiers de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la santé et de la justice. Ce sont les grands domaines. Le Bureau du Conseil privé a un rôle important à jouer parce que vous pouvez être coopératif et constructif et aider le conseil dans son travail, ou vous pouvez être perçu comme contrecarrant le travail en ne coopérant pas et en n'étant pas constructif dans le mandat du conseil.

Donc, je regarde le principe constitutionnel élevé de l'honneur de la Couronne — qui nous a amenés jusqu'ici — le principe de l'obligation de fiduciaire, les droits issus de traités au titre de l'article 35, les droits des Autochtones inscrits dans la Constitution et la mise en œuvre des traités dans un contexte moderne. Ce sont les perspectives dont il faut tenir compte à cet égard.

I note, Mr. Booth, that you are Canadian Secretary to The King. King Charles III just received coronation this weekend, and it was indicated that King Charles has his eyes on Indigenous issues and reconciliation.

I have said all that to say this: What is the Privy Council going to do? What can you commit the Privy Council to doing to support the Prime Minister and cabinet in achieving the spirit and intent of reconciliation? What will be different in the future from the patterns we have seen in the past?

Donald Booth, Director of Strategic Policy and Canadian Secretary to The King, Machinery of Government, Privy Council Office: Thank you, Senator Arnot. Just to pick up on your point, it was very special to see that His Majesty met with the leaders of the national Indigenous organizations for a private audience on Thursday in the run-up to the coronation. I think that's a very important moment in the history and voyage of reconciliation.

You talked about being obstructionist. It is in absolutely nobody's interest that there be obstruction, that there not be information sharing and that the government drag its feet. I think the spirit of this bill and the letter of this bill reflect that. I think they reflect the fact that the government is taking this very seriously.

We're at the beginning of this particular process, but look at some of the provisions in the bill. I think one of the key ones is the information-sharing protocol. Some people have pointed to it and said there is not enough. I think if everyone comes to the table in the right spirit, the right information — the proper information and the appropriate information — will be shared.

Part of the reason I'm here is that the Prime Minister is specifically mentioned in the bill. It's always appreciated. The Prime Minister is rarely, if ever, mentioned in federal legislation. I can think of probably fewer than half a dozen pieces of legislation where the Prime Minister is mentioned by name. The Prime Minister is on the hook to be accountable under clause 17(3) to table the government's response. So the PCO will be implicated in the development of that government response directly, working with our colleagues at CIRNAC and the Department of Justice. I think that alone signals how seriously this is being taken.

Literally, I think there may be three pieces of federal legislation with the name of the Prime Minister.

Senator Sorensen: My second question for Ms. Ledgerwood was asked. I am going to ask a question to Ms. Sunga. I am going to talk about Indigenous people who have been caught up in the justice system as a result of intergenerational trauma and how the council may play a role in that. Could you first speak to

Je remarque, monsieur Booth, que vous êtes le secrétaire canadien du Roi. Le roi Charles III vient d'être couronné cette fin de semaine, et il a été mentionné que le roi Charles avait les yeux rivés sur les questions autochtones et la réconciliation.

J'ai dit cela pour poser la question suivante : Qu'est-ce que le Conseil privé va faire? Que pouvez-vous engager le Conseil privé à faire pour aider le premier ministre et le Cabinet à respecter l'esprit et l'intention de réconciliation? Qu'est-ce qui sera différent à l'avenir des modèles que nous avons vus dans le passé?

Donald Booth, directeur de la politique stratégique et secrétaire canadien du Roi, Appareil gouvernemental, Bureau du Conseil privé: Merci, sénateur Arnot. Pour reprendre votre point de vue, c'était très particulier de voir que Sa Majesté a rencontré les dirigeants des organisations autochtones nationales pour une audience privée jeudi à l'approche du couronnement. Je pense que c'est un moment très important dans l'histoire et le périple de la réconciliation.

Vous avez parlé d'une approche obstructionniste. Il n'est dans l'intérêt d'absolument personne qu'il y ait de l'obstruction, qu'il n'y ait pas de partage d'information et que le gouvernement se traîne les pieds. Je pense que l'esprit et la lettre du projet de loi reflètent cela. Je pense qu'ils illustrent le fait que le gouvernement prend cela très au sérieux.

Nous sommes au début de ce processus particulier, mais regardez certaines des dispositions du projet de loi. Je pense que l'une des principales est le protocole de partage de l'information. Certaines personnes l'ont souligné et ont dit qu'il n'y en avait pas assez. Je pense que si tout le monde vient à la table dans un esprit positif, la bonne information — l'information adéquate et l'information appropriée — sera partagée.

Si je suis ici, c'est en partie parce que le premier ministre est expressément mentionné dans le projet de loi. C'est toujours apprécié. Le premier ministre est rarement, voire jamais, mentionné dans la législation fédérale. Je peux penser à moins d'une demi-douzaine de mesures législatives dans lesquelles le premier ministre est expressément nommé. Le premier ministre est responsable, au titre du paragraphe 17(3), de déposer la réponse du gouvernement. Le BCP participera donc directement à l'élaboration de cette réponse gouvernementale, en collaboration avec nos collègues de RCAANC et du ministère de la Justice. Je pense que cette disposition, à elle seule, dénote à quel point cela est pris au sérieux.

Littéralement, je pense qu'il y a peut-être trois lois fédérales avec le nom du premier ministre.

La sénatrice Sorensen: La deuxième question que j'avais à poser à Mme Ledgerwood a été posée. Je vais poser une question à Me Sunga. Je vais parler des peuples autochtones qui ont été aux prises avec le système judiciaire à la suite d'un traumatisme intergénérationnel et de la façon dont le conseil peut jouer un

what is being done to assist Indigenous people in the prison system who may need mental health and addictions treatment, skills training and other help to have them reintegrate back into the communities? It would be great to hear some success stories.

Is this aid work facilitated mainly by government agencies or by civil society? Tying it into Bill C-29, do you think the council will be able to play a role in standardizing what are hopefully some best practices?

Seetal Sunga, Senior Counsel, Department of Justice Canada: Thank you for the question, senator. The national council for reconciliation provides a framework for overseeing government action on the TRC Calls to Action and, writ large, any efforts towards reconciliation, including work on the United Nations Declaration Act, or UNDA, Calls to Action. Justice initiatives are captured in that. All of the work to reduce representation in the criminal justice system, to promote self-determination within communities and to basically self-govern their own justice systems — all of that work is captured within both the national council for reconciliation and the measures under the UNDA action plan coming forward.

I see those things working together and I see the flexibility in the mandate of the national council for reconciliation to promote that. They will be able to speak to that and to look at all the things that are happening across government to advance the goal of improving the interaction between the justice system and Indigenous peoples in Canada.

Senator Coyle: It has been good to hear all of the voices here among our witnesses.

I have two further questions, including one that is getting at the fundamental issue of where we are. The intent is beautiful and necessary. Nobody will argue with that. It's also very legitimate in terms of where it has come from. Let's get that on the table.

However, we are at the point where — although it has been referred to as early days — there has been a fair bit of effort by the TRC, the interim board, the transitional committee, all the work you've all been doing, the House, et cetera. Still, there is a real problem with trust, and trust is going to be critical once this is in place for this to do its job as envisioned by the TRC.

My colleague asked about lessons learned. Lessons learned are often things to apply for next time around. I'm wondering if there are some not just lessons learned for next time around but some remedies that could be put in place to restore trust among those who have lost their trust — in the process, in particular — so that we can move forward with this important piece of

rôle à cet égard. Pourriez-vous d'abord parler de ce qui est fait pour aider les Autochtones dans le système carcéral qui pourraient avoir besoin d'un traitement en santé mentale et en toxicomanie, d'une formation professionnelle et d'autres formes d'aide afin qu'ils puissent réintégrer la collectivité? Ce serait formidable d'entendre des histoires de réussite.

Ce travail d'aide est-il facilité principalement par des organismes gouvernementaux ou par la société civile? Si le conseil est associé au projet de loi C-29, pensez-vous qu'il pourra jouer un rôle dans la normalisation de ce qui, espérons-le, constitue des pratiques exemplaires?

Me Seetal Sunga, avocate-conseil, ministère de la Justice Canada: Merci de la question, sénatrice. Le Conseil national de réconciliation fournit un cadre pour superviser les mesures gouvernementales touchant les appels à l'action de la CVR et, dans l'ensemble, tous les efforts de réconciliation, y compris les travaux sur la Loi sur la déclaration des Nations unies, ou LDNUDPA, les appels à l'action. Les initiatives en matière de justice s'y retrouvent. Tout le travail visant à réduire la représentation dans le système de justice pénale, à promouvoir l'autodétermination au sein des collectivités et, essentiellement, à autogérer leur propre système de justice — tout ce travail s'inscrit dans celui du Conseil national de réconciliation et les mesures prévues dans le plan d'action de la LDNUDPA à venir.

Je vois ces choses fonctionner ensemble et je vois la flexibilité dans le mandat du Conseil national de réconciliation pour en faire la promotion. Le conseil pourra en parler et examiner tout ce qui se passe au sein du gouvernement pour faire avancer l'objectif d'améliorer l'interaction entre le système de justice et les peuples autochtones au Canada.

La sénatrice Coyle : C'était intéressant d'entendre ici toutes les voix de nos témoins.

J'ai deux autres questions, dont une fondamentale, soit celle de savoir où nous en sommes. L'intention est belle et nécessaire. Personne ne le contestera. Le contexte est aussi très légitime. Mettons les choses au clair.

Cependant, nous en sommes au point où — même si cela a été qualifié de début — il y a eu pas mal d'efforts de la part de la CVR, du conseil provisoire, du comité de transition, tout le travail que vous avez tous fait, la Chambre, etc. Pourtant, il y a un réel problème de confiance, et la confiance sera essentielle une fois que le comité sera en place pour faire son travail, comme l'envisage la CVR.

Ma collègue a posé une question sur les leçons apprises. Les leçons apprises sont souvent des choses à appliquer pour la prochaine fois. Je me demande s'il y a non pas seulement des leçons apprises pour la prochaine fois, mais des solutions qui pourraient être mises en place pour rétablir la confiance parmi ceux qui ont perdu confiance — envers le processus, en

legislation. That's my first question, and I have another smaller one. I know it's kind of a big-picture thing, but it's at the core of what we're experiencing right now.

Ms. Ledgerwood: Thank you, senator, for the question. I'll begin and then see if Mr. Garrow wants to add.

In terms of building trust, we absolutely understand that foundational to moving a relationship forward is having that trust in place. I know that through the work we do in our organization and department, that is how we approach anything. We try to establish that relationship built on trust.

As you've heard us say and you'll hear us say often, we see that we're still at the beginning stages for this national council. Going forward, there is a lot of work that we will be doing once it is established. The advice and direction that the interim board and transitional committee have been providing is to go out and do the engagement that will help support those conversations. We appreciate and recognize that additional conversations will need to take place in terms of understanding what its work and mandate will be and to build those relationships.

I think this will come from trying to establish open lines of communication. It will come from a different place than if government tries to do that work in advance of the board versus what the board itself, once comprised, can do in terms of engaging more directly and creating a more direct relationship to help build that trust.

As we mentioned, outside of federal government, provincial and territorial conversations will need to take place with the board. There will be community, grassroots and Indigenous organizations, all of that work. But at least from the advice and direction we are receiving, that will be for the board to do. That will probably be one of the first things they do in terms of helping to establish their mandate. Also, creating those lines of communication will be vital to support the work of this council going forward.

Senator Coyle: Thank you for your answer. It's not easy.

One issue that has been raised in our second-reading debate is that of economic reconciliation. I could be wrong because we're early in studying this bill, but my understanding is that there is nothing in this bill that precludes us from including economic reconciliation. I always assumed that likely those who will lead this effort going forward will identify that as an absolutely

particulier — afin que nous puissions aller de l'avant avec cet important projet de loi. C'est ma première question, et j'en ai une autre plus petite. Je sais que c'est une sorte de vision d'ensemble, mais c'est au cœur de ce que nous vivons en ce moment.

Mme Ledgerwood : Merci, sénatrice, de la question. Je vais commencer et ensuite voir si M. Garrow veut ajouter quelque chose.

On parle de bâtir la confiance. Nous comprenons parfaitement que la base pour faire avancer une relation est d'avoir cette confiance en place. Je sais que, grâce au travail que nous accomplissons dans notre organisation et notre ministère, c'est ainsi que nous abordons tout. Nous essayons d'établir cette relation fondée sur la confiance.

Comme vous nous l'avez entendu dire, et vous nous entendrez le dire souvent, nous constatons que nous n'en sommes encore qu'aux prémices de ce conseil national. À l'avenir, il y a beaucoup de travail que nous ferons une fois qu'il sera établi. Le conseil provisoire et le comité de transition ont donné l'orientation et les conseils suivants : se manifester et favoriser la participation qui aidera à soutenir ces conversations. Nous concevons et reconnaissons que des conversations supplémentaires devront avoir lieu pour que nous puissions comprendre ce que seront le travail et le mandat du comité et pour établir ces relations.

Je pense que cela viendra grâce à l'établissement de lignes de communication ouvertes. Cela découlera d'une approche différente de celle du gouvernement qui tente de faire ce travail avant le conseil par rapport à ce que le conseil lui-même, une fois constitué, peut faire sur le plan de la mobilisation plus précisément et de la création d'une relation plus directe pour aider à bâtir cette confiance.

Comme nous l'avons mentionné, en dehors du gouvernement fédéral, des conversations provinciales et territoriales devront avoir lieu avec le conseil. Il y aura des organisations communautaires, locales et autochtones, tout ce travail. Mais au moins, d'après les conseils et l'orientation que nous recevons, ce sera au conseil de le faire. Ce sera probablement l'une des premières choses qu'il fera pour aider à établir son mandat. De plus, la création de ces lignes de communication sera essentielle pour soutenir le travail du conseil à l'avenir.

La sénatrice Coyle : Merci de votre réponse. Ce n'est pas facile.

Une question soulevée lors de notre débat en deuxième lecture est celle de la réconciliation économique. Je peux me tromper parce que nous en sommes au début de l'étude du projet de loi, mais je crois comprendre qu'il n'y a rien dans le projet de loi qui nous empêche d'inclure la réconciliation économique. J'ai toujours supposé que ceux qui dirigeront cet effort à l'avenir

critical area of reconciliation for the work to continue in a positive way.

Can you speak to that issue that has been raised and where you see that?

Ms. Ledgerwood: Thank you, senator. I think you're absolutely correct in how you framed it. The bill is not necessarily specifically identifying economic reconciliation, but that by no means precludes the council from exploring those areas of economic reconciliation. As you've highlighted, we would see that as the work that the first board would do through its engagement and understanding how reconciliation is seen by the partners they will be working with. We anticipate that economic reconciliation is certainly a conversation that we are seeing coming up more often.

The Chair: Unfortunately, we're out of time, but certainly any of the witnesses can feel free to provide answers in writing to the clerk before the end of the week. She will be happy to accept them.

Senator Greenwood: My question is around relationships and follows up on the comments of Senator Audette and Senator McCallum.

I'm interested in this not-for-profit. As we know, the First Nations, Inuit and Métis peoples are represented and recognized in the Constitution and represented by three organizations. I'm wondering what the formal relationships will be with this particular group, because they are the rights holders; they are the people who can make the decisions.

We have in the bill before us that the Prime Minister reports out to Parliament or the House. Will our Indigenous leaders report to their memberships in the same way?

My not-for-profit question is around the leverage points for change. Sometimes not-for-profits don't have the same formal levers for change that other mechanisms might have. I'm trying to figure out what this might look like with respect to formal and informal relationships. How do we create the change that we know will be needed if we don't have all the decision makers around the table to move that together?

Mr. Garrow: Thanks for the question. There is a balance of trying to get all the different recommendations that were put forward from the Truth and Reconciliation Commission, the interim board and the transitional committee. The not-for-profit is around establishing it as an independent organization outside the confines of government, as well as receiving direction from government so that they can independently provide their analysis

désigneront probablement cela comme un domaine de réconciliation absolument essentiel pour que le travail se poursuive de manière positive.

Pouvez-vous nous parler de cette question qui a été soulevée et de ce que vous entrevoyez?

Mme Ledgerwood: Merci, sénatrice. Je pense que vous avez absolument raison dans la façon dont vous l'avez exprimé. Le projet de loi ne précise pas forcément la réconciliation économique, mais cela n'empêche nullement le conseil d'explorer les aspects de la réconciliation économique. Comme vous l'avez souligné, nous considérerions qu'il s'agirait de la tâche que le premier conseil entreprendra dans le cadre de son engagement envers la réconciliation et de sa compréhension de la perception de la réconciliation chez les partenaires avec lesquels il travaillera. Nous nous attendons à ce que la réconciliation économique soit assurément une conversation que nous verrons revenir plus souvent.

Le président : Malheureusement, nous n'avons plus de temps, mais n'importe lequel des témoins peut certainement se sentir libre de fournir des réponses par écrit à la greffière avant la fin de la semaine. Elle se fera un plaisir de les recevoir.

La sénatrice Greenwood: Ma question porte sur les relations et fait suite aux commentaires de la sénatrice Audette et de la sénatrice McCallum.

Je m'intéresse aux organismes à but non lucratif. Comme nous le savons, les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont représentés et reconnus dans la Constitution et représentés par trois organisations. Je me demande quelles seront les relations officielles avec ce groupe particulier, car ce sont les titulaires de droits; ce sont les peuples qui peuvent prendre les décisions.

Le projet de loi qui nous est soumis prévoit que le premier ministre rende compte au Parlement ou à la Chambre. Nos chefs autochtones rendront-ils des comptes à leurs membres de la même façon?

Ma question sur les entités à but non lucratif porte sur les points de levier du changement. Parfois, les organismes à but non lucratif n'ont pas les mêmes leviers officiels de changement que d'autres mécanismes. J'essaie de comprendre ce à quoi cela pourrait ressembler en ce qui concerne les relations officielles et informelles. Comment pouvons-nous créer le changement dont nous savons qu'il sera nécessaire si nous n'avons pas tous les décideurs autour de la table?

M. Garrow: Je vous remercie de la question. Il faut trouver un équilibre entre toutes les différentes recommandations qui ont été présentées par la CVR, le conseil d'administration provisoire et le comité de transition. L'organisme à but non lucratif vise à établir un organisme indépendant en dehors des limites du gouvernement, et à recevoir des directives du gouvernement afin de pouvoir fournir de manière indépendante des analyses et des

and views to government and to Canadians around how they feel reconciliation is moving forward, how it has been advanced and what needs to be done. That's an important part of it.

With that, some of the levers aren't in place because they are an independent organization outside of government. Those are the things that we're trying to be balanced by the board.

Senator Greenwood: How does a not-for-profit then go beyond advocacy or different levers to create that change?

The Chair: You can respond in writing. I'm sorry to interrupt, but we do have a hard stop at ten o'clock. I hate being the taskmaster on this. The time for this panel is now complete. Thank you to all of the witnesses for joining us today.

We will now welcome our second panel.

We now welcome Mandy Gull-Masty, Grand Chief, Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee), Cree Nation Government; and Mary Culbertson, Treaty Commissioner, Office of the Treaty Commissioner of Saskatchewan. Thank you both for joining us today. Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes each, followed by a question-and-answer session with the senators.

I would ask everyone to please keep exchanges as brief as possible. Each senator will have five minutes for the question and the answer. Priority will go to committee members and then to the other colleagues. I would also ask the witnesses to provide any outstanding answers in writing by the end of the week to the clerk.

I now invite Grand Chief Gull-Masty to give her opening remarks.

Mandy Gull-Masty, Grand Chief, Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee), Cree Nation Government: [Indigenous language spoken].

Good morning. My name is Mandy Gull-Masty. I am one of the proud language carriers of my nation, so I always begin any session by greeting others in my Cree language. So I could say, "Good morning. Nice to meet you all. It is a pleasure to be here this morning. Good morning, Mr. Chair and members of the committee. Thank you for the invitation."

I am the Grand Chief of the Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee) and also the Chairperson of the Cree Nation Government. The Grand Council of the Crees and the Cree Nation Government exercise a range of governmental functions

points de vue au gouvernement et aux Canadiens sur la manière dont ils estiment que la réconciliation progresse, comment elle a progressé et ce qu'il reste à faire. Il s'agit là d'un élément important.

Cela dit, certains des leviers ne sont pas en place parce qu'il s'agit d'un organisme indépendant à l'extérieur du gouvernement. C'est ce que nous essayons d'équilibrer avec le conseil d'administration.

La sénatrice Greenwood : Comment une entité à but non lucratif peut-elle aller au-delà de la défense des droits et disposer des différents leviers pour créer ce changement?

Le président : Vous pouvez répondre par écrit. Je suis désolé de vous interrompre, mais nous devons nous arrêter à 10 heures. Je déteste être le bourreau du chronomètre, mais le temps imparti au présent groupe de témoins est maintenant écoulé. Je remercie tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Nous allons maintenant accueillir notre deuxième groupe de témoins.

Nous recevons maintenant Mandy Gull-Masty, grande cheffe, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), gouvernement de la Nation Crie; et Mary Culbertson, commissaire aux traités, du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, par vidéoconférence. Merci à vous deux de vous joindre à nous aujourd'hui. Nos témoins présenteront leurs déclarations liminaires d'environ cinq minutes chacune, qui seront suivies par une séance de questions et de réponses avec les sénateurs.

Je demanderais à tout le monde de bien vouloir garder les échanges aussi brefs que possible. Chaque sénateur aura cinq minutes pour la question et la réponse. La priorité sera accordée aux membres du comité, puis aux autres collègues. J'inviterais également les témoins à fournir à la greffière toute réponse en suspens par écrit à la fin de la semaine.

J'invite maintenant la grande cheffe Gull-Masty à présenter sa déclaration liminaire.

Mandy Gull-Masty, grande cheffe, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), gouvernement de la Nation Crie : [mots prononcés dans une langue autochtone].

Bonjour. Je m'appelle Mandy Gull-Masty. Je suis l'une des fières porte-parole de ma nation en matière linguistique, alors je commence toujours mes séances par une salutation dans ma langue crie. Je pourrais donc dire « Bonjour, heureuse de tous vous rencontrer. Je suis ravie d'être ici ce matin. Bonjour, monsieur le président et chers membres du comité. Merci de l'invitation. »

Je suis la grande cheffe du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et également présidente du Gouvernement de la Nation Crie. Le Grand Conseil des Cris et le Gouvernement de la Nation Crie exercent un éventail de fonctions gouvernementales visant à

aimed at promoting and protecting the rights and interests of approximately 20,000 Crees in Eeyou Istchee and northern Quebec. We are under the James Bay and Northern Quebec Agreement, one of the oldest modern-day land claims.

In principle, we do support Bill C-29 and the establishment of a national council for reconciliation so that it is properly funded, it remains relevant and representative for all Indigenous groups so it can bring about real change.

The national council for reconciliation was called for by the TRC in response to the gravity of the trauma impacting Indigenous peoples as a result of years of colonial and assimilation policies, including Indian residential schools.

This legacy continues to manifest through higher rates of poverty, addictions, overrepresentation of children in the welfare system, violence against women and girls, substandard health care and education, lack of housing and essential and clean drinking water. This is unacceptable in a country like Canada.

The continued discovery of unmarked graves on the sites of residential schools across Canada is a constant reminder of the years of colonial policies. Despite some recent developments in advancing reconciliation, much work remains to be done. The legacy and the impacts of these colonial policies on generations of Indigenous peoples still continue.

The seriousness of this trauma and the impact suffered by Indigenous peoples call for the same level of seriousness in establishing and maintaining a new council. There must be a systematic shift between Indigenous peoples and Canadians. The council has become one important part of this new relationship — if effective and representative.

We echo some of the concerns that have been expressed in regard to Bill C-29, particularly the need for the council to be properly funded and to remain relevant for and representative of all Indigenous peoples in Canada.

As currently drafted, Bill C-29 does not set out any express commitment for multi-year funding as recommended by the TRC. In fact, there is no mention in Bill C-29 of how the council will be funded. At the very least, Bill C-29 should indicate that the approved budget of the council will be paid out of the Consolidated Revenue Fund, as federal legislation does in regard to certain other statutory bodies.

Bill C-29 should also commit the government or the minister to recommend annually to Parliament the appropriation of adequate funding to ensure the continued effective work and operation of the council. This would send a positive signal that

promouvoir et à protéger les droits et les intérêts d'environ 20 000 Cris à Eeyou Istchee et dans le Nord québécois. Nous sommes assujettis à la Convention de la Baie James et du Nord québécois, l'une des plus anciennes revendications territoriales modernes.

En principe, nous sommes favorables au projet de loi C-29 et à la constitution d'un conseil national de réconciliation qui, s'il est adéquatement financé, demeurera pertinent et représentatif pour tous les groupes autochtones, ce qui lui permettra d'apporter un changement réel.

Le Conseil national de réconciliation a été demandé par la CVR en réponse à la gravité des traumatismes subis par les peuples autochtones à la suite d'années de politiques coloniales et d'assimilation, y compris les pensionnats indiens.

Cet héritage continue de se manifester par des taux plus élevés de pauvreté et de toxicomanie, par une surreprésentation des enfants dans le système d'aide sociale, par de la violence contre les femmes et les filles, par des soins de santé et de services d'éducation de qualité inférieure, par un manque de logements et d'eau potable essentielle et propre. Cette situation est inacceptable dans un pays comme le Canada.

La découverte continue de tombes anonymes sur les sites des pensionnats partout au Canada est un rappel constant des années de politiques coloniales. Malgré certains progrès récents en matière de réconciliation, il reste encore beaucoup de travail à faire. L'héritage et les répercussions de ces politiques coloniales sur des générations d'Autochtones perdurent.

La gravité de ce traumatisme et les répercussions subies par les peuples autochtones exigent le même niveau de sérieux dans la constitution et le maintien d'un nouveau conseil. Il doit y avoir un changement systématique entre les peuples autochtones et les Canadiens. Le conseil est devenu un élément important de cette nouvelle relation, s'il est efficace et représentatif.

Nous nous faisons l'écho de certaines des préoccupations qui ont été exprimées concernant le projet de loi C-29, en particulier le besoin que le conseil soit financé adéquatement et qu'il demeure pertinent et représentatif pour l'ensemble des peuples autochtones du Canada.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-29 ne contient aucun engagement explicite en faveur d'un financement pluriannuel tel que recommandé par la CVR. En fait, le projet de loi C-29 ne mentionne pas comment le conseil sera financé. À tout le moins, le projet de loi C-29 devrait indiquer que le budget approuvé du conseil sera financé par le trésor, comme le fait la législation fédérale à l'égard de certains autres organismes publics.

Le projet de loi C-29 devrait également engager le gouvernement ou le ministre à recommander chaque année au Parlement l'affectation de fonds suffisants pour assurer la poursuite du travail et du fonctionnement efficaces du conseil.

Canada takes this new council seriously. It is recommended in advancing reconciliation that stability is provided.

Another concern is representation and relevancy. The council calls for Indigenous peoples in Canada to have permanent members to be appointed by nomination by certain national organizations. Cree Nation of Eeyou Istchee, although supporting AFN, is not represented by them. Modern land claims groups hold a special status. We have a treaty that allows for us to have a special nation-to-nation relationship with the government. We are not represented by national organizations; therefore, we are not provided the opportunity to participate, but we are still entitled to reconciliation.

I note that my time is running short. I will provide the remainder of my remarks in writing to the committee to review. I do think it is important to recognize there are unique circumstances, needs, interests and aspirations for all Indigenous groups. It is my hope that there will be representation of all Indigenous groups, including my own, in an open, transparent, inclusive and relevant manner for us to participate.

I also want to ensure that representation is inclusive and is fully reflected throughout the council and through its appointments. Reconciliation is a partnership approach. It is an approach that requires those who reconcile and those who are to be reconciled with to participate in the process fully.

I do also want to note that I feel that the consultations leading to the development of this draft legislation should have been more representative and inclusive.

The Chair: Thank you, Grand Chief Gull-Masty. Certainly feel free to submit any testimony or remarks to the clerk by the end of the week. Thank you for that.

I now invite Treaty Commissioner Culbertson to give her opening remarks.

Mary Culbertson, Treaty Commissioner, Office of the Treaty Commissioner of Saskatchewan: Good morning, honourable senators. [Indigenous language spoken]. I am speaking to you today from the unceded and unsurrendered territory of Treaty 6 in Saskatoon. I am from the Keeseekoose Anishinaabe First Nation in Treaty 4. I am the Treaty Commissioner for Saskatchewan, and I'm very honoured to present to you today from Treaty 6.

The Office of the Treaty Commissioner of Saskatchewan has been mandated for over 30 years to promote the education and common understanding of the treaties in Saskatchewan. That's

Cela enverrait un signal positif indiquant que le Canada prend ce nouveau conseil au sérieux. Pour favoriser la réconciliation, il est recommandé d'assurer la stabilité.

Une autre préoccupation est la représentation et la pertinence. Le conseil demande que les peuples autochtones du Canada aient des membres permanents nommés à partir de candidatures soumises par certaines organisations nationales. La nation crie d'Eeyou Istchee, bien qu'elle soutienne l'Assemblée des Premières Nations, n'est pas représentée par elle. Les groupes de revendications territoriales modernes jouissent d'un statut particulier. Nous avons un traité qui nous permet d'avoir une relation spéciale de nation à nation avec le gouvernement. Nous ne sommes pas représentés par des organisations nationales; par conséquent, nous n'avons pas la possibilité de participer, mais nous avons quand même droit à la réconciliation.

Je constate qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. Je transmettrai le reste de mes observations par écrit au comité. Je pense qu'il est important de reconnaître qu'il existe des circonstances, des besoins, des intérêts et des aspirations uniques pour tous les groupes autochtones. J'espère que tous les groupes autochtones, y compris le mien, seront représentés de façon ouverte, transparente, inclusive et pertinente afin que nous puissions participer.

Je veux aussi m'assurer que la représentation est inclusive et qu'elle est pleinement reflétée dans l'ensemble du conseil et dans ses nominations. La réconciliation est une approche de partenariat. C'est une approche qui exige que ceux qui se réconcilient et ceux avec qui il faut se réconcilier participent pleinement au processus.

Je tiens également à souligner que j'estime que les consultations qui ont mené à l'élaboration de ce projet de loi auraient dû être plus représentatives et plus inclusives.

Le président : Merci, grande cheffe Gull-Masty. N'hésitez pas à faire parvenir votre témoignage ou vos observations à la greffière d'ici la fin de la semaine. Je vous en remercie.

J'invite maintenant la commissaire aux traités Culbertson à présenter sa déclaration liminaire.

Mary Culbertson, commissaire aux traités, Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan: Bonjour, honorables sénateurs et sénatrices. [Mots prononcés dans une langue autochtone]. Je m'adresse à vous aujourd'hui depuis le territoire non cédé et non abandonné du Traité nº 6 à Saskatoon. Je représente la Première Nation anishinabe de Keeseekoose visée par le Traité nº 4. Je suis la commissaire aux traités de la Saskatchewan et je suis très honorée de me présenter à vous aujourd'hui depuis le territoire du Traité nº 6.

Le Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan a pour mandat, depuis plus de 30 ans, de promouvoir l'éducation et la compréhension commune des traités en Saskatchewan. Cela primarily through public education, education through curriculum in the schools and, of course, creating better relations, all centred around the treaty obligations here in these territories.

We have, in the years, evolved to working on specific research that has to do with residential schools, unmarked graves, missing children, some land claims research and, most of all, looking for treaty annuity pay lists to establish lineage, as of late.

We also have a measurement and evaluation framework of reconciliation efforts using the TRC Calls to Action, the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls' Calls for Justice, the UN Convention on the Rights of the Child and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. We use all of these as indicators to show outcomes. Working with survivors and various Indigenous people throughout Saskatchewan, we have created this measurement and evaluation framework.

When I was asked to give commentary on Bill C-29, in researching this, I see immediately that there are huge gaps in communication. We have seen these gaps during my last five years here, from the top down — specifically in us looking for information so that I can monitor and observe and report on the treaty relationship here.

I have to individually go out and seek things, whether it's our First Nations-led organization here, the political body, being the Federation of Sovereign Indigenous Nations, or through our tribal councils, our friendship centres. They would welcome a body that would bring together all these different agencies and representative organizations, nations, tribal councils, service providers, friendship centres, so we could actually have somewhere to report.

There is the Reconciliation Secretariat, but we have had little communication with them in terms of finding out what they do and how they can help us in our work. I see there are major gaps.

On the appointment of people to begin the reconciliation council — I've been contemplating that as well — they are not supposed to be political, yet political organizations would be appointing these individuals. So, as such, it still is political.

The incorporation aspect, that's a lens that's very non-Indigenous, but I understand it is a kind of built-in accountability framework internally for an organization.

passe principalement par l'éducation du public, l'éducation par l'intermédiaire des programmes scolaires et, bien sûr, l'établissement de meilleures relations, toutes axées sur les obligations découlant des traités ici, dans ces territoires.

Au fil des ans, nous avons commencé à travailler sur des recherches particulières concernant les pensionnats, les tombes anonymes, les enfants disparus, certaines recherches sur les revendications territoriales et, surtout, la recherche des listes de paiement des annuités découlant de traités afin d'établir le lignage.

Nous disposons également d'un cadre de mesure et d'évaluation des efforts de réconciliation qui s'appuie sur les appels à l'action de la CVR, les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous utilisons tous ces éléments comme indicateurs de résultats. Nous avons créé ce cadre de mesure et d'évaluation en collaboration avec des survivants et divers peuples autochtones de toute la Saskatchewan.

Lorsqu'on m'a invitée à commenter le projet de loi C-29, dans le cadre de mes recherches, j'ai immédiatement constaté d'énormes lacunes au chapitre de la communication. Nous avons constaté ces lacunes au cours des cinq dernières années de mon mandat, du haut vers le bas, en particulier en ce qui a trait à la recherche d'information afin que je puisse surveiller et observer la relation découlant des traités et en faire rapport.

Personnellement, je dois aller chercher des choses, qu'il s'agisse de notre organisation dirigée par les Premières Nations ici, de l'organe politique, soit la Fédération des nations autochtones souveraines, ou de nos conseils tribaux, de nos centres d'amitié. Ils accueilleraient favorablement la création d'un organisme qui réunirait toutes ces différentes agences et organisations représentatives, les nations, les conseils tribaux, les fournisseurs de services, les centres d'amitié, afin que nous puissions avoir un endroit où rendre des comptes.

Il y a le Secrétariat de la réconciliation, mais nous n'avons pas communiqué avec lui pour savoir ce qu'il fait et comment il peut nous aider dans notre travail. Je vois qu'il y a des lacunes importantes.

En ce qui concerne la nomination de personnes chargées de mettre en place le conseil de réconciliation — j'y ai réfléchi également — ces personnes ne sont pas censées être politiques, mais ce sont pourtant des organisations politiques qui nomment ces personnes. En tant que tel, il s'agit donc toujours d'une question politique.

En ce qui concerne la constitution en société, c'est un point de vue très non autochtone, mais je crois comprendre qu'il s'agit d'une sorte de cadre de responsabilisation intégré à l'intérieur d'une organisation. Most of all, I wouldn't want to see this work hinder any work on a national or international treaty commission or on the Indigenous and human rights ombudsperson position that was supposed to be initiated.

I will end my introduction there and I will leave it open for questions.

The Chair: Thank you, Treaty Commissioner Culbertson.

Senator Arnot: Thank you to the witnesses here today. My question will be directed to Mary Culbertson, the chief commissioner, and, if time allows, I'd like to get a comment from the grand chief as well.

Here is the issue. You talked about gaps in communication and information and data collection. Ms. Culbertson, you are noted and your office is noted for being deeply committed to reconciliation. You've been working on this. You have a measurement framework that you currently use. Do you think that this new national council for reconciliation should have a mechanism to compel governments — federal, provincial, territorial — to collect data, to change data and to provide disaggregated data to the national council so that it can be inputted into some kind of a measurement framework that the national council would have? So it's all about the need to collect data on big issues like child welfare, housing, violence, health and justice.

Ms. Culbertson: There is the need for data. Without data, we can't fully inform the work going forward nor report accurately. So I see where this gap could be with the national council if they are not being provided that data. Where I am, at the Treaty Commission, we are not readily provided that data. We have to go looking for it. I can see where that gap would be huge.

As well, when we talk about being compelled to provide these, what will be vetted? What will be given in its pure form, when it comes to reporting, when it comes to statistics, when it comes to data? Who does the national council talk to? Where do they collect the information?

When you have a report or you are holding government accountable, what's the accountability? For example, sanctions — are there any sanctions? Or is it just a report saying, "Oh, you didn't do this; you didn't do that. You weren't very good to Indigenous people this year"? Where is the mechanism to hold them to account rather than just another report that will just sit on a shelf?

There need to be teeth, so to speak. It needs to have claws so it can actually do its job. Those huge communications gaps need to be filled. We have existing organizations, like ourselves at the

Surtout, je ne voudrais pas que ce travail nuise aux travaux d'une commission nationale ou internationale des traités ou au poste d'ombudsman pour les droits autochtones et les droits de la personne qui était censé être créé.

Je vais m'arrêter ici et je suis prête à répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Culbertson.

Le sénateur Arnot : Je remercie les témoins présents ici aujourd'hui. Ma question s'adresse à Mary Culbertson, la commissaire en chef, et si le temps le permet, j'aimerais obtenir un commentaire de la grande cheffe également.

Voici le problème. Vous avez parlé de lacunes au chapitre de la communication, de l'information et de la collecte de données. Madame Culbertson, vous et votre bureau êtes reconnus comme étant profondément engagés envers la réconciliation. Vous avez travaillé sur ce dossier. Vous avez un cadre de mesure que vous utilisez actuellement. À votre avis, ce nouveau conseil national de réconciliation devrait-il avoir un mécanisme obligeant les gouvernements — fédéral, provinciaux, territoriaux — à recueillir des données, à changer les données et à fournir des données désagrégées au conseil national afin qu'elles puissent être intégrées dans une sorte de cadre de mesure dont il disposerait? Il s'agit donc de recueillir des données sur des questions importantes telles que la protection de l'enfance, le logement, la violence, la santé et la justice.

Mme Culbertson: Il est nécessaire d'obtenir des données. Sans données, nous ne pouvons pas pleinement éclairer le travail à venir ni produire des rapports exacts. Je vois donc où pourrait se situer la lacune avec le conseil national si on ne lui fournit pas ces données. Là où je suis, à la Commission des traités, on ne nous fournit pas facilement ces données. Il faut aller les chercher. À mon avis, cette lacune serait énorme.

Par ailleurs, lorsque nous parlons d'être obligé de fournir ces données, qu'est-ce qui sera vérifié? Qu'est-ce qui sera fourni sous sa forme pure, en ce qui concerne les rapports, les statistiques, les données? À qui le conseil national s'adresse-t-il? Où recueille-t-il l'information?

Lorsque vous avez un rapport ou que vous tenez le gouvernement responsable, quelle est la responsabilité? Par exemple, des sanctions... Y a-t-il des sanctions? Ou s'agit-il simplement d'un rapport qui dit : « Oh, vous n'avez pas fait ceci, vous n'avez pas fait cela, vous n'avez pas été très bon avec les peuples autochtones cette année »? Où se trouve le mécanisme qui permet d'obliger le gouvernement à rendre des comptes? Ou s'agira-t-il plutôt d'un rapport de plus qui ramassera la poussière sur une tablette?

Il doit y avoir du mordant, pour ainsi dire. Il doit y avoir des griffes pour qu'il puisse réellement faire son travail. Ces énormes lacunes en matière de communication doivent être Treaty Commission, that are doing this work already, but we don't have a national body to support the work that we're doing. Maybe this would help. Certain nuances definitely need to be corrected, such as the reporting and the collection of data. That's crucial in order to get an accurate picture.

I've heard the concerns from people asking, "What is this going to be? Will it just be a bunch of highly paid board members sitting somewhere, making decisions? Whose lens are they going to be looking through?"

When I was looking at the composition of the board, yes, there is a minimal requirement for Indigenous representation from Indigenous organizations, but a total of 9 to 13. If there is a minimum requirement, would that council be stuck with just four Indigenous representatives? It needs to be more diverse, and there needs to be more Indigenous representation guaranteed on there. I will end with that. Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator Arnot: Grand chief, do you agree with the need to have a mechanism to compel the collection of data, a mechanism to give greater accountability through more "teeth and claws" in this mechanism?

Ms. Gull-Masty: Thank you for the question. I do agree. Although this is a national initiative, there has been an individualized response from provinces to respond to reconciliation. I reside in the province of Quebec. There has been a unique approach to reconciliation by Quebec, but I don't know if it is one that is conducive to the interests of the Indigenous peoples in Quebec.

When I'm looking at data, the determinants, the measurements of data should not be criteria that are evaluated according to lesser representation in the judicial system and fewer cases of children in child welfare. These are not Indigenous terms of measurement.

In my nation, we evaluate social well-being through the lens of *miyupimaatisiium*, meaning "being alive well." This is a holistic approach. The individual is able to self-declare their emotional, spiritual, physical and mental well-being, how they wish to improve it and which mechanisms they want to use, such as increasing learning their language, participating in land-based healing and so on.

Looking at the measurement of being able to identify with your Indigenousness as a person is an important criterion that is a specific lens only understood by Indigenous people. I do think comblées. Nous avons des organisations existantes, comme nous-mêmes à la Commission des traités, qui font déjà ce travail, mais nous n'avons pas d'organe national pour soutenir le travail que nous faisons. Cela pourrait peut-être nous aider. Certaines nuances doivent absolument être corrigées, notamment en ce qui concerne les rapports et la collecte de données. C'est essentiel pour avoir un portrait juste.

J'ai entendu les préoccupations des gens, qui demandaient : « De quoi s'agira-t-il? S'agira-t-il simplement d'un groupe de membres très bien payés qui siégeront quelque part pour prendre des décisions? À qui vont-ils s'adresser? »

Lorsque j'examinais la composition du conseil d'administration, oui, j'ai remarqué une exigence minimale concernant une représentation des organisations autochtones, mais le nombre total de représentants était compris entre 9 et 13. S'il y a une exigence minimale, ce conseil serait-il limité à quatre représentants autochtones? Il faut qu'il soit plus diversifié et qu'une plus grande représentation autochtone y soit garantie. Je vais m'arrêter ici. Je vous remercie.

Le président : Merci.

Le sénateur Arnot : Grande cheffe, croyez-vous qu'il soit nécessaire d'avoir un mécanisme pour obliger la collecte de données, un mécanisme permettant une plus grande responsabilisation grâce à plus de « mordant et de griffes » dans ce mécanisme?

Mme Gull-Masty: Merci pour la question. Je le crois. Même s'il s'agit d'une initiative nationale, les provinces ont fourni une réponse individualisée pour réagir à la réconciliation. Je vis dans la province de Québec. Il y a eu une approche unique à l'égard de la réconciliation de la part du Québec, mais je ne sais pas si celle-ci est favorable aux intérêts des peuples autochtones du Québec.

Lorsque j'examine les données, les déterminants et les mesures des données ne devraient pas être des critères évalués en fonction d'une moins grande représentation dans le système judiciaire et d'un moins grand nombre de cas d'enfants dans les services d'aide à l'enfance. Il ne s'agit pas d'instruments de mesure autochtone.

Dans ma nation, nous évaluons le bien-être social du point de vue du *miyupimaatisiium*, ce qui signifie « être bien vivant ». Il s'agit d'une approche holistique. La personne est en mesure de déclarer elle-même son bien-être émotionnel, spirituel, physique et mental, la façon dont elle souhaite l'améliorer et les mécanismes qu'elle souhaite utiliser, tel que l'apprentissage accru de sa langue, la participation à la guérison par la terre, etc.

L'examen de la mesure de la capacité de s'identifier à son identité autochtone en tant que personne est un critère important qui relève d'un point de vue particulier que seuls les

that looking strictly at hard numbers is not a conclusive data measurement for me.

The Chair: Thank you for that.

Senator Coyle: Thank you very much to Treaty Commissioner Culbertson and to Grand Chief Gull-Masty for being here with us. My question will be for the grand chief.

You have stated that, in principle, you're supportive of the creation of this council. However, consultations could have been more inclusive. That's not a new comment, but it's interesting to hear that from you. It's important that it is well funded and that there is secure multi-year funding. We hear there's an endowment, but that's not enough. It needs to be relevant and effective.

You ended up with a point which I would like to tease out a bit more, namely, on it being representative of all. You were clear that you are not represented by the AFN or by the other two national Indigenous organizations. Could you speak to how representation of groups like yours — the 20,000 people that you represent and others like yours — could be better in the new model of this council? How could that be accomplished?

Ms. Gull-Masty: Sure. I do want to state that the treaty of the Cree Nation Government and the Grand Council of the Crees allows us to have a special relationship with the government. We speak directly at the provincial level and with the Prime Minister. Yesterday, I had an opportunity to sit at the modern land claims group that met. We had an engagement session with the Prime Minister and his ministers.

One of the things that I think was omitted in this process is remembering that not every group participates in those national bodies. Although I acknowledge the work of the AFN — I support National Chief Archibald, the Métis National Council President Cassidy Caron, as well as Natan Obed — these groups do not represent us simply because of the way our treaty is written. As modern land claims and agreements emerge, there is a special and different relationship that these groups do not have the capacity to speak to. If there is no seat or seats made available to those unique nations that are having a relationship in a modern context with the governments, it is not representative; it is not inclusive.

Regarding some of the components in Indigenous government such as ours, we do have special representation for youth. That's really important. We elect our own regional youth grand chief who speaks to the needs and issues of youth on a regional scale. It is probably one of the most challenging jobs to put a 20-year-old in charge of identifying the needs of the youth population,

Autochtones comprennent. Je pense que le fait de s'en tenir strictement à des chiffres concrets n'est pas une mesure des données concluante pour moi.

Le président : Je vous remercie.

La sénatrice Coyle: Merci beaucoup à la commissaire aux traités Culbertson et à la grande cheffe Gull-Masty d'être ici avec nous. Ma question s'adresse à la grande cheffe.

Vous avez dit que, en principe, vous êtes favorable à la création de ce conseil. Cependant, les consultations auraient pu être plus inclusives. Cela n'est pas un nouveau commentaire, mais il est intéressant de l'entendre de votre bouche. Il est important qu'il soit bien financé et qu'il y ait un financement pluriannuel sûr. Nous entendons parler d'un fonds de dotation, mais ce n'est pas suffisant. Il doit être pertinent et efficace.

Vous avez terminé sur un point que j'aimerais approfondir, à savoir la représentativité. Vous avez dit clairement que vous n'étiez pas représentés par l'APN ou par les deux autres organisations autochtones nationales. Pourriez-vous nous dire comment la représentation de groupes comme le vôtre — les 20 000 personnes que vous représentez et d'autres comme le vôtre — pourrait être améliorée dans le nouveau modèle de ce conseil? Comment cela pourrait-il se faire?

Mme Gull-Masty: Bien sûr. Je tiens à dire que le traité du Gouvernement de la Nation Crie et du Grand Conseil des Cris nous permet d'avoir une relation spéciale avec le gouvernement. Nous communiquons directement avec l'échelon provincial et le premier ministre. Hier, j'ai eu l'occasion de participer à la réunion du groupe sur les revendications territoriales modernes. Nous avons eu une séance de consultation avec le premier ministre et ses ministres.

Une des choses qui, à mon avis, ont été omises dans ce processus, c'est le rappel que tous les groupes ne peuvent pas participer à ces organes nationaux. Même si je reconnais le travail de l'APN — j'appuie la cheffe nationale Archibald, la présidente du Ralliement national des Métis Cassidy Caron, ainsi que Natan Obed — ces groupes ne nous représentent pas simplement en raison de la façon dont notre traité est rédigé. À mesure que les ententes et les revendications territoriales modernes apparaissent, il existe une relation spéciale et différente dont ces groupes n'ont pas la capacité de parler. Si aucun siège n'est mis à la disposition de ces nations uniques qui entretiennent des relations dans un contexte moderne avec les gouvernements; ce n'est pas représentatif, ce n'est pas inclusif.

En ce qui concerne certains des éléments d'un gouvernement autochtone comme le nôtre, nous avons une représentation spéciale pour les jeunes. C'est très important. Nous élisons notre propre grand chef régional qui s'occupe des besoins et des problèmes des jeunes à l'échelle régionale. C'est probablement l'une des tâches les plus difficiles que de confier à un jeune de

especially considering the things they are going through, but that's a lens that needs to be part of this discussion.

I would like to see the representation of specific youth appointees, as well as elder appointees. You need that wisdom and that guidance at the table to give you those gentle reminders.

Calling attention to the unique experience of a residential school survivor is something that I think is very important. Although this was something that many peoples participated in, it was an individualized experience. We have to remember that. That's an important lens to have in part of the work that's being done by this council.

[Translation]

Senator Audette: [Innu-Aimun spoken]. Thank you very much. Are you comfortable in French? Since my arrival in the Senate — I'm really glad that we finally have someone who is teaching the importance of your responsibilities, as Grand Chief, to your people. Even when I came to testify with Quebec Native Women, it was often the same organizations that appeared here. We have the opportunity to decolonize — or "Innu-ize" or "Cree-ize" — a process, knowing that there are many nations across Canada and people like you who carry the same message.

Could you suggest — verbally, of course, and in writing later — some wording as to what that exercise might look like? Yes, there's a board, but there may also be a formal space for modern treaty holders that could then be inserted into the bill. The mechanics can be developed later, but we need to make sure that the legacy you're giving us today can shine through from one government to another.

Ms. Gull-Masty: Thank you, senator. I'm proud to be here with you today. I will send you something in writing later, but I want to give an example. I represented Quebec during the Pope's visit to Canada. At that time, I had the opportunity to meet with many nations, including treaty nations, agreement nations, and unrecognized nations. It was a unique process. You have to understand that there are a large number of Indigenous people in Canada, but there are several types of Indigenous people.

There are some, like me, who come from a nation where we still speak our language and live on our land. They go hunting and fishing. However, there are also nations that have lost their language and access to their traditional territory.

20 ans la responsabilité de cerner les besoins de la population des jeunes, surtout compte tenu des choses qu'ils vivent, mais c'est un point de vue qui doit faire partie de cette discussion.

J'aimerais que des jeunes soient nommés, ainsi que des aînés. Vous avez besoin de cette sagesse et ces conseils à la table pour vous rappeler gentiment à l'ordre.

Je pense qu'il est très important d'attirer l'attention sur l'expérience unique d'un survivant des pensionnats. Même si de nombreuses personnes y ont participé, il s'agit d'une expérience individuelle. Nous devons nous en souvenir. C'est un point de vue important à prendre en considération dans le cadre du travail effectué par ce conseil.

[Français]

La sénatrice Audette: [mots prononcés en innu-aimun]. Merci beaucoup. Êtes-vous à l'aise en français? Depuis mon arrivée au Sénat... Je suis vraiment contente que nous ayons enfin quelqu'un qui fait de la pédagogie sur l'importance de vos responsabilités, à titre de grande cheffe, auprès des membres de votre peuple. Même quand je venais témoigner avec Femmes autochtones du Québec, c'étaient souvent les mêmes organisations qui témoignaient ici. Nous avons la chance de décoloniser — ou d'« innuiser » ou de « cri-iser » — un processus, en sachant qu'il y a plein de nations partout au Canada et des gens comme vous qui portent le même message.

Pourriez-vous nous proposer — verbalement, bien sûr, et par écrit plus tard — un libellé pour savoir à quoi pourrait ressembler cet exercice? Oui, il y a un conseil d'administration, mais il y a peut-être aussi un espace officiel pour les détenteurs de traités modernes que l'on pourrait ensuite insérer dans le projet de loi. La mécanique, on peut la développer plus tard, mais il faut s'assurer que, d'un gouvernement à l'autre, l'héritage que vous nous donnez aujourd'hui peut transparaître.

Mme Gull-Masty: Merci, sénatrice. Je suis fière d'être ici avec vous aujourd'hui. Je vais vous transmettre quelque chose par écrit plus tard, mais je veux donner un exemple. J'ai été la représentante du Québec lors de la visite du pape au Canada. À ce moment-là, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs nations: des nations de traité, des nations d'agrément et des nations non reconnues. C'était un processus unique. Il faut comprendre qu'il y a un grand nombre de personnes autochtones au Canada, mais qu'il y a plusieurs types de personnes autochtones.

Il y en a, comme moi, qui viennent d'une nation où l'on continue de parler notre langue et d'habiter sur nos terres. Ceux-là vont à la chasse et à la pêche. Cependant, il y a aussi des nations qui ont perdu leur langue et qui ont perdu l'accès à leur territoire traditionnel.

When we look at the different impacts on nations, we see that this has to be represented in the context of reconciliation. Everyone has been affected differently, and everyone also suffers different consequences of practising their Indigenous way of life.

That's why I think it's very important, when you're looking at the structure of a board, that you don't just look at national organizations. They're good organizations, but they aren't always representative of everyone.

For example, I go to assemblies, and I know the chiefs; they're friends. But when I talk to the government, I'm the one speaking. I know there are more than 26 other nations that are like me, that speak with their own voices. If these nations aren't part of the group and aren't represented, there will be no reconciliation.

[English]

Senator LaBoucane-Benson: Grand chief, I just want to acknowledge the community of Whapmagoostui and through you say "hi" to my friend Losty Mamianskum. I had the opportunity to work with him on a historical trauma healing through ceremony a few years ago.

My question was all about composition and inclusivity, and I feel you will probably give us a written statement on that. Rather than waste the committee's time, I'll let other people ask questions.

Senator Hartling: Thank you. I want to say, first of all, I'm so delighted to see two women with such great leadership skills giving us great knowledge.

My question is for you, grand chief. Perhaps the commissioner also highlighted these issues, but I heard you say things such as "properly funded," "representation that is inclusive" and "engagement." Then you were talking about some issues we have heard in other committee work here such as poverty, water, housing and intimate partner violence. Those are all important, and there are still the unmarked graves.

In what ways can this national council help to address those issues and maybe highlight them? Do you see the council as being an important part of highlighting, bringing forward and helping to address these issues?

Ms. Gull-Masty: Thank you for the question. I do have to say, should this council move forward, they will probably be challenged with one of the hardest parts of their mandate because, unfortunately, right now, I see a gap growing between Canadians and Indigenous peoples based on different rhetoric,

En se penchant sur les différents impacts sur les nations, on constate que cela doit être représenté dans le contexte de la réconciliation. Tout le monde a subi des impacts différents et tout le monde subit aussi des conséquences différentes en pratiquant leur façon de vivre autochtone.

C'est pour cette raison que je crois qu'il est très important, lorsque vous vous penchez sur la structure d'un conseil, que vous ne vous attardiez pas seulement aux organisations nationales. Il s'agit de bonnes organisations, mais elles ne sont pas toujours représentatives pour tout le monde.

Par exemple, je vais aux assemblées et je connais les chefs; ils sont des amis. Toutefois, lorsque je parle avec le gouvernement, c'est moi qui parle. Je sais qu'il y a plus que 26 autres nations qui sont comme moi et qui parlent de leur propre voix. Si ces nations ne font pas partie du groupe et qu'elles ne sont pas représentées, il n'y aura pas de réconciliation.

[Traduction]

La sénatrice LaBoucane-Benson: Grande cheffe, je tiens à reconnaître la communauté de Whapmagoostui et, par votre entremise, saluer mon ami Losty Mamianskum. Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de travailler avec lui sur la guérison d'un traumatisme historique dans le cadre d'une cérémonie.

Ma question portait sur la composition et l'inclusivité, et je pense que vous allez probablement nous fournir une déclaration écrite à ce sujet. Plutôt que de faire perdre du temps au comité, je vais laisser d'autres personnes poser des questions.

La sénatrice Hartling: Merci. Tout d'abord, je tiens à dire que je suis ravie de voir deux femmes dotées d'un tel sens du leadership nous transmettre de grandes connaissances.

Ma question s'adresse à vous, grande cheffe. Peut-être que la commissaire a également mis en lumière ces questions, mais je vous ai entendu dire des choses comme « financé adéquatement », une « représentation inclusive » et une « participation ». Vous avez aussi parlé de certains problèmes qui sont ressortis dans les travaux d'autres comités ici, comme la pauvreté, l'eau, le logement et la violence entre partenaires intimes. Toutes ces questions sont importantes, et il ne faut pas oublier les tombes anonymes.

De quelles façons ce conseil national peut-il aider à réagir à ces problèmes et peut-être les mettre en lumière? À votre avis, le conseil joue-t-il un rôle important pour mettre en évidence ces problèmes, les présenter et les régler?

Mme Gull-Masty: Je vous remercie de la question. Je dois dire que, si ce comité va de l'avant, il fera probablement face à l'une des parties les plus difficiles de son mandat parce que, malheureusement, en ce moment, je vois un écart se creuser entre les Canadiens et les peuples autochtones en fonction d'une

beliefs, things that have occurred and things that we see internationally. That gap is growing wider and wider.

This council will be so challenged. I think this council will have to break through a lot of perceptions about Indigenous people, the value of reconciling, and it will be very hard for them.

I was a representative for the Province of Quebec when the Pope came. I have seen in the past when the Pope came that people came out in numbers. They lined the streets; they waited all night. When this Pope came, I did not see that. I did not see crowds of people fighting to get in. I saw a lot of Indigenous people. I saw people lining up outside of the official events to see the Pope as he drove by.

That, to me, is a strong message that Canadians are not informed about reconciliation weeks. I think there is, for your average Canadian, a misunderstanding or a misperception that there is blame laid on them if they associate, that there is responsibility. I think that this work has the hard challenge of, first, breaking down those barriers and making your average Canadian understand why there has to be reconciliation, why there is value in that.

Once that can be broken and overcome, you will truly be able to encourage and uplift Indigenous peoples to come out of those areas. As long as that mindset or perception or lens is there on how Indigenous peoples are viewed, I don't know if they will be able to come out of those situations, because it takes everybody around the table to understand what it means to bring one group out of the circumstances that they are in — circumstances that were created and put on them.

For me, I think if you truly want to ensure you're enhancing the well-being of Indigenous peoples, everybody has to be on board. I would love to see a prime minister running a national campaign explaining why reconciliation is important to remove that legacy from this country. I would love to see more of it. I would love to see just your average Canadian learning and understanding in a classroom, although this history and legacy are very dark, why we have to do the work to change it and turn on the light for Indigenous peoples to come into these spaces.

Senator Hartling: I know you mentioned education. My good friend Senator Arnot talks a lot about education. Do you see that as a part of how this could help Canadians understand more about Indigenous people's concerns?

rhétorique, de croyances et de choses différentes qui se sont produites et de choses que nous constatons à l'échelle internationale. Le fossé s'élargit encore et encore.

Ce conseil sera mis à rude épreuve. Je pense qu'il devra se défaire d'un grand nombre d'idées reçues au sujet des peuples autochtones, de la valeur de la réconciliation, et ce sera très difficile pour lui.

J'ai été représentante pour la province de Québec lorsque le pape est venu. J'ai vu dans le passé, lors de la venue du pape, que les gens venaient en grand nombre. Ils bordaient les rues, et ils attendaient toute la nuit. Lorsque le pape est venu, je n'ai pas vu cela. Je n'ai pas vu de foules se battre pour entrer. J'ai vu beaucoup d'Autochtones. J'ai vu des gens faire la queue à l'extérieur des événements officiels pour voir le pape passer en voiture.

Pour moi, c'est un message fort que les Canadiens ne sont pas informés sur les semaines de réconciliation. Je pense que le Canadien moyen comprend mal ou perçoit mal qu'on lui fasse porter le blâme s'il s'associe, qu'il est responsable. Je pense que ce travail représente un défi de taille : il s'agit d'abord de faire tomber ces barrières, puis de faire comprendre aux Canadiens moyens pourquoi la réconciliation est nécessaire et pourquoi elle a de la valeur.

Une fois ces barrières brisées et surmontées, vous serez vraiment en mesure d'encourager et d'aider les peuples autochtones à sortir de ces zones. Tant que cet état d'esprit, cette perception ou ce regard sera présent en ce qui concerne la façon dont les peuples autochtones sont perçus, je ne sais pas s'ils pourront sortir de ces situations, car tout le monde autour de la table doit comprendre ce que signifie sortir un groupe des circonstances dans lesquelles il se trouve, des circonstances qui ont été créées et qui lui ont été imposées.

Pour moi, si l'on veut vraiment s'assurer d'améliorer le bienêtre des peuples autochtones, tout le monde doit être d'accord. J'aimerais voir un premier ministre mener une campagne nationale expliquant pourquoi la réconciliation est importante pour effacer cet héritage du pays. J'aimerais qu'il y en ait davantage. J'aimerais que le Canadien moyen apprenne et comprenne dans une salle de classe, bien que cette histoire et cet héritage soient très sombres, pourquoi nous devons faire le travail nécessaire pour les changer et faire en sorte que les peuples autochtones puissent venir dans ces espaces.

La sénatrice Hartling: Je sais que vous avez parlé de l'éducation. Mon bon ami, le sénateur Arnot, en parle souvent. Selon vous, s'agit-il d'un élément qui pourrait aider les Canadiens à comprendre davantage les préoccupations des peuples autochtones?

Ms. Culbertson: Education is primarily the vehicle that, of course, will take us to another place. Understanding through different mechanisms of public education, through grade school, through elementary — that all has to happen.

When I was growing up, we had no education about residential schools. The education I had was just knowing that my family was in those schools, my mom went to that school, and I could be sent to that school anytime. That was my understanding and knowing of residential schools. I thought everybody went, as an example. So, no, everybody else that I went to school with in Saskatchewan in Pelly, Kamsack and Yorkton did not know about residential schools. They didn't know about treaties.

Education is the primary vehicle that is going to take us to full reconciliation. It's probably not going to happen in any of our lifetimes, but we still have to keep working at it.

I'll definitely reiterate the representation and the lens that it is given through —

The Chair: Treaty commissioner, sorry to interrupt. If you could provide the rest of your answer in writing, that would be greatly appreciated. We have a list of senators still wanting to ask questions, and we are mindful of the time. We have a hard stop at eleven o'clock. Thank you for that.

Senator Greenwood: We have heard this morning and in other conversations about inclusivity. We all know how diverse Canada is or how diverse Indigenous peoples are across this country.

This is a question for both of you. I wondered whether you might have some advice around how we would be inclusive. What kind of structure would that take? I keep reaching back to my own traditions and I have some thoughts about that, but I would like to hear any advice you could give us that would include all people in the country. Maybe we could start with you, Grand Chief Gull-Masty.

Ms. Gull-Masty: Thank you, Senator Greenwood. I will also respond to the question in writing because I know that time is short. I think that, for me, inclusivity does not only require the representation of national organizations and modern-day land claims. I believe it is essential for those individuals who are part of the residential school committees or groups across the country to be there.

I also think that groups such as the Native Women's Association, the national Indigenous Youth Council — there are a lot of really great advocates whom I have met who are young Indigenous leaders. I think that their lens and their view would be important. I believe that having an Indigenous elders' advisory body to be connected to the council is extremely

Mme Culbertson : L'éducation est surtout le véhicule qui, bien sûr, nous mènera ailleurs. Comprendre, grâce à différents mécanismes d'éducation publique, à l'école primaire, tout cela doit se produire.

Dans ma jeunesse, nous n'avions aucune éducation sur les pensionnats. L'éducation que j'avais, c'était simplement de savoir que ma famille fréquentait ces écoles, que ma mère y allait et que je pouvais y être envoyée à tout moment. C'est ainsi que je comprenais et connaissais les pensionnats. Je pensais que tout le monde y allait, par exemple. Donc, non, tous ceux avec qui j'ai été à l'école en Saskatchewan, à Pelly, à Kamsack et à Yorkton ne connaissaient pas les pensionnats. Ils ne connaissaient pas les traités.

L'éducation est le principal véhicule qui va nous mener vers la réconciliation complète. Cela ne se fera probablement pas de notre vivant, mais nous devons continuer d'y travailler.

Je vais certainement réitérer la représentation et le point de vue qu'on lui donne par...

Le président : Madame Culbertson, je suis désolé de vous interrompre. Si vous pouviez fournir le reste de votre réponse par écrit, je vous en serais très reconnaissant. Nous avons une liste des sénateurs qui veulent encore poser des questions, et nous sommes conscients de l'heure. Nous devons nous arrêter à 11 heures. Je vous en remercie.

La sénatrice Greenwood: Nous avons entendu parler, ce matin et dans d'autres conversations, d'inclusivité. Nous savons tous à quel point le Canada est diversifié ou à quel point les peuples autochtones de notre pays sont diversifiés.

Ma question s'adresse à vous deux. Je me demande s'il y a des conseils que vous pourriez nous donner sur la façon d'être inclusifs. De quel type de structure aurions-nous besoin? Je reviens sans cesse à mes propres traditions, et j'ai quelques idées à ce propos, mais j'aimerais entendre vos conseils qui incluraient toutes les populations du pays. Nous pourrions peut-être commencer par vous, grande cheffe Gull-Masty.

Mme Gull-Masty: Merci, sénatrice Greenwood. Je répondrai également à la question par écrit parce que je sais qu'il n'y a pas beaucoup de temps. Je pense que, pour moi, l'inclusivité n'exige pas seulement la représentation des organisations nationales et des revendications territoriales modernes; je pense qu'il est essentiel que les personnes qui font partie des comités ou des groupes sur les pensionnats partout au pays y soient.

Je pense aussi que des groupes comme l'Association des femmes autochtones, le Conseil des jeunes autochtones à l'échelle nationale... Il y a beaucoup d'excellents défenseurs des droits que j'ai rencontrés qui sont de jeunes dirigeants autochtones. Je pense que leurs perspectives et leurs points de vue seraient importants. Je pense qu'il est extrêmement

important — having an elders' advisory panel or a body to be mandated to sit as a permanent structure as part of the council.

I also have to say that I think that there is a little bit of extra work to be done in Quebec because of language. There has to be someone who is fluent in French and is able to speak to the Quebecois nation for them to understand what reconciliation means. I think that has been one of my challenges as a leader coming from a province that is primarily French-speaking. There is sometimes a challenge to connect with national bodies. We do have the AFN. I don't know if the language capacities are there to get into those nations that do want to be part of the AFN or be represented by the AFN. I think that language is very important.

Senator Greenwood: Can I invite you in your written submission to reach back into Indigenous governance structures and how those structures have been inclusive of diversity? That might advise us on structure.

Ms. Culbertson: I'll answer starting with the inclusivity question. It also ties into the language representation. We have the Indigenous Languages Commission, and I don't see any reference to Indigenous languages in the current bill. Inclusivity would ensure that there are language speakers or active language learners in the composition of this board. It's a good suggestion from the grand chief to have a permanent elders' council but, again, one that would be rotating, and, of course, youth and two-spirit representation.

Senator McCallum: Thank you. Thank you both for your presentations.

[Indigenous language spoken]

I wanted to go to reconciliation. Resurgence is happening all across the country independent of this bill. We have moved further ahead in many areas. I see it. I see that the programs I attend — the conferences on residential schools and former students of residential schools — are Indigenous-led and successful.

When we look at this bill, do you think that we need this council? If so, why? Because if people are starting to understand and practise their Indigenous sovereignty within themselves, what would it be that the council would take on to complement that?

I'm concerned about the impact of the council on existing programs that are already in place, and those programs are already threatened yearly. Like with mental health, it's like it's not needed. We have to go to the ministers and say, of course, it

important qu'un organe consultatif des aînés autochtones soit associé au conseil, qu'un groupe ou un organe consultatif des aînés soit mandaté pour siéger en tant que structure permanente au sein du conseil.

Je dois aussi dire que je pense qu'il y a un peu plus de travail à faire au Québec à cause de la langue. Il faut la présence d'une personne qui parle couramment le français et qui peut s'adresser à la nation québécoise pour qu'elle comprenne ce que signifie la réconciliation. Je pense que c'est l'un des défis que j'ai à relever en tant que dirigeante venant d'une province principalement francophone. Il est parfois difficile d'établir des liens avec les organismes nationaux. Nous avons l'APN. Je ne sais pas si les capacités linguistiques sont suffisantes pour rejoindre les nations qui veulent faire partie de l'APN ou être représentées par elle. Je pense que la langue est très importante.

La sénatrice Greenwood: Puis-je vous inviter dans votre mémoire à vous pencher sur les structures de gouvernance autochtones et sur la manière dont ces structures ont intégré la diversité? Cela pourrait nous éclairer sur la structure.

Mme Culbertson: Je vais répondre en commençant par la question de l'inclusivité. Elle est également liée à la représentation linguistique. Nous avons la Commission des langues autochtones, et je ne vois aucune référence aux langues autochtones dans le projet de loi actuel. L'inclusivité garantirait que des locuteurs ou des apprenants actifs de la langue siègent à ce conseil d'administration. C'est une bonne suggestion qu'a faite la grande cheffe d'avoir un conseil permanent des aînés, mais encore une fois, il faudrait un conseil qui fonctionnerait en rotation, et, bien sûr, qui représenterait les jeunes et les personnes bispirituelles.

La sénatrice McCallum: Merci. Merci à vous deux pour vos exposés.

[mots prononcés dans une langue autochtone]

Je voulais revenir sur la réconciliation. Il y a une résurgence qui se produit dans l'ensemble du pays indépendamment du projet de loi. Nous avons progressé dans de nombreux domaines. Je le vois. Je vois que les programmes auxquels j'assiste — les conférences sur les pensionnats et les anciens élèves des pensionnats — sont dirigés par des Autochtones et donnent de bons résultats.

Si vous regardez le projet de loi, pensez-vous que nous avons besoin de ce conseil? Si oui, pourquoi? Parce que si les gens commencent à comprendre et à pratiquer leur souveraineté autochtone en eux-mêmes, que pourrait faire le conseil pour compléter cela?

Je m'inquiète de l'incidence du conseil sur les programmes existants qui sont déjà en place, et ces programmes sont déjà menacés chaque année. À l'instar de la santé mentale, c'est comme si ce n'était pas nécessaire. Nous devons aller voir les

will be needed for years and years. There is that kind of mentality. What role or what areas do you think this council could take?

Ms. Gull-Masty: [Indigenous language spoken]

Thank you for asking me the question. I think that the council is needed. The act of reconciliation is to call attention to and to bring — I'll use the word "resolve" very lightly — between two groups, one that has been harmed by another.

Reconciliation is for Indigenous peoples, but it is also for Canadians. It is for them to understand the history of why reconciliation is needed. For me, I see the role of this council being to work in collaboration with those national groups, calling attention to why funding is needed, why their causes are important and acting as a body that will bring information, data and support and call attention at the parliamentary level and at the national level. For me, this council has a huge part to play not with Indigenous peoples, but with non-Indigenous peoples.

One of the things that I think we have seen consistently in the past couple of years is the discovery of unmarked graves. These children, although lost to us, are going to be the ones that bring solution for us.

[Indigenous language spoken]

These are the kids that are going to bring us out of this, understanding the loss of their lives and the impact of that on certain families.

In teaching our young children in school systems across Canada, we will see the delivery of reconciliation in the future. It will not be in our lifetime, but it will be in teaching our children to understand and respect the act of reconciliation that Canada will receive reconciliation in the future.

The Chair: Thank you for that, and thank you, Senator McCallum.

Senator Coyle: I have a question for Treaty Commissioner Culbertson. Thank you so much for your testimony and the work that you do. You're leaders in the country, and we're learning from you.

You've mentioned a number of things. You mentioned how this council could be one mechanism for addressing the huge gaps in communication that you see as problematic. You have also been clear — and I think I understood you correctly — as we have heard from others, that in no way should this council replace or interfere with other important new Indigenous rights

ministres et leur dire que, bien sûr, nous en aurons besoin pendant des années à venir. C'est ce genre de mentalité. À votre avis, de quel rôle ou de quels domaines le conseil pourrait-il s'occuper?

Mme Gull-Masty: [mots prononcés dans une langue autochtone]

Merci de me poser la question. Je pense que le conseil est nécessaire. L'acte de réconciliation consiste à attirer l'attention sur deux groupes et à favoriser une — j'utiliserai le mot « résolution » à la légère — entre les deux groupes, dont l'un a été blessé par l'autre.

La réconciliation concerne les peuples autochtones, mais elle vise également les Canadiens. C'est à eux de comprendre l'histoire qui justifie la réconciliation. Selon moi, le rôle de ce conseil est de travailler en collaboration avec ces groupes nationaux, d'attirer l'attention sur la nécessité du financement, l'importance de leurs causes et d'agir comme organe qui apportera des renseignements, des données et du soutien et attirera l'attention à l'échelon parlementaire et à l'échelon national. Pour moi, ce conseil a un rôle énorme à jouer non pas auprès des peuples autochtones, mais auprès des peuples non autochtones.

Une des choses que, je crois, nous avons vues constamment au cours des dernières années, c'est la découverte de tombes anonymes. Ces enfants, même s'ils sont perdus pour nous, seront ceux qui nous apporteront la solution.

[mots prononcés dans une langue autochtone]

Ce sont les enfants qui nous feront sortir de cette situation, qui nous amèneront à comprendre la perte de leur vie et les répercussions que cela a eues sur certaines familles.

C'est en enseignant à nos jeunes enfants dans les systèmes scolaires d'un bout à l'autre du Canada que nous verrons la réconciliation se concrétiser dans l'avenir. Ce ne sera pas de notre vivant, mais ce sera dans l'éducation de nos enfants afin qu'ils comprennent et respectent l'acte de réconciliation que le Canada arrivera à une réconciliation dans l'avenir.

Le président : Je vous remercie, et merci sénatrice McCallum.

La sénatrice Coyle: J'ai une question pour la commissaire aux traités Culbertson. Merci beaucoup de votre témoignage et du travail que vous faites. Vous êtes des leaders dans votre pays, et nous apprenons de vous.

Vous avez mentionné un certain nombre de choses. Vous avez dit comment ce conseil pourrait être un mécanisme permettant de combler les énormes lacunes au chapitre de la communication que vous jugez problématiques. Vous avez aussi mentionné clairement — et je pense que je vous ai bien comprise — comme nous avons entendu d'autres personnes le dire, que ce conseil ne

mechanisms that are currently being developed. I think I understood that.

What I want to tease out is the status of this council. I want to make sure I understood what you said. Bill C-29 envisions the proposed national council for reconciliation being incorporated as a legal entity, independent from the Government of Canada under the Canada Not-for-profit Corporations Act, so it won't be an agent of the Crown.

I thought I heard you actually see some positive aspects of this character for this council — that it could be non-political. Although you did mention that if it's non-political, is it not still political if there are appointees from those political organizations. Could you talk a little bit about that concern if I heard that concern correctly? And also why you — if I understood you correctly — see the advantages to it being a non-political organization or a not-for-profit organization?

Ms. Culbertson: The advantages to being a not-for-profit organization that is registered under the Canada Not-for-profit Corporations Act is, of course, the independence of it, the neutrality that it can have and having a built-in mechanism of accountability.

When it comes to the political aspect, if you're an appointee nominated from an organization — say there are four guaranteed nominations that would be from Indigenous organizations — it's not like they are always putting out a call for applications. Sometimes there will be political lobbying within those organizations in order for individuals to be appointed.

As Senator Arnot knows, as he is a former treaty commissioner, it does get very political. I was just having a conversation with several of our chiefs about political interference in my position and how we see that happening. Even though in the end I'm appointed by the Governor General through an order-in-council, there is still that interference. There is intimidation, there is a whole gamut of things. It still very much is political. People will still be lobbying to have their names put forward.

But having said that, we do need this as a country. It shouldn't overlap and take away from anything that is existing but only enhance and uplift those things that are already in place.

Senator Coyle: Thank you so much.

Senator McCallum: I wanted to go back to your comment on the data that you want with Call to Action 65, where the federal government is called to "establish a national research program with multi-year funding to advance understanding of

devrait d'aucune façon remplacer d'autres importants nouveaux mécanismes des droits autochtones qui sont actuellement élaborés ni leur nuire. Je pense avoir compris cela.

Ce que j'aimerais approfondir, c'est le statut de ce conseil. Je veux m'assurer que j'ai bien compris ce que vous avez dit. Le projet de loi C-29 envisage la proposition d'un conseil national de réconciliation qui est constitué en société en tant qu'entité juridique, indépendamment du gouvernement du Canada en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, et il ne sera donc pas un mandataire de la Couronne.

Je pense vous avoir entendu dire que vous percevez certains aspects positifs de ce caractère pour ce conseil... le fait qu'il pourrait être apolitique. Cependant, vous avez mentionné que s'il est apolitique, n'est-il pas toujours politique si les personnes nommées proviennent de ces organisations politiques? Pourriezvous nous parler un peu de cette préoccupation, si je l'ai bien comprise? Et aussi nous dire pourquoi — si je vous ai bien comprise — vous voyez les avantages d'une organisation apolitique ou à but non lucratif.

Mme Culbertson : Les avantages d'une organisation à but non lucratif qui est enregistrée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif sont, bien sûr, son indépendance, sa neutralité et le fait qu'elle ait un mécanisme de responsabilisation intégré.

Pour ce qui est de l'aspect politique, si vous êtes une personne nommée qui provient d'une organisation — disons qu'il y a quatre nominations garanties qui proviendraient d'organisations autochtones — ce n'est pas comme si on lançait toujours un appel de candidatures... Parfois, il y a des pressions politiques au sein de ces organisations pour que des personnes soient nommées.

Comme le sénateur Arnot le sait, car il est un ancien commissaire aux traités, cela devient très politique. J'étais justement en train de discuter avec plusieurs de nos chefs de l'ingérence politique dans mon poste et de la façon dont nous voyons cela se produire. Même si, en fin de compte, je suis nommée par le gouverneur général par décret, il y a encore de l'ingérence. Il y a de l'intimidation, il y a toute une gamme de choses. C'est encore très politique. Les gens continueront de faire pression pour que leur nom soit proposé.

Mais cela dit, nous avons besoin de cela en tant que pays. Il ne faudrait pas que cela chevauche quoi que ce soit qui existe déjà ou y enlève quelque chose; il s'agit seulement d'améliorer et de renforcer ce qui est déjà en place.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup.

La sénatrice McCallum: Je voulais revenir sur votre commentaire concernant les données que vous souhaitez obtenir dans le cadre de l'appel à l'action 65, dans lequel le gouvernement fédéral est invité à « établir un programme

reconciliation." This is about decolonizing data. I'm wondering if asking for something like that would help with the data gathering and with it being done through specific eyes, through a different lens.

Ms. Gull-Masty: I believe heading down a path of a national data bank and having a public declaration of who submitted data is a good process to have accountability for data collection.

What was said by Commissioner Culbertson a while ago about what the implications are if you do not participate is something that has to be taken into consideration. I really support her point on that.

There are some groups who just don't provide or present data. There has to be some kind of response to that because you cannot provide a service and not measure that service and not determine if that service is having an effective impact without having data attached to it.

If you do not wish to participate in that type of reporting, then there has to be a consideration on how you're being funded. That's how serious it has to be — that those groups who do not provide adequate data on how they are servicing individuals of Indigenous background should have an evaluation of where their funds are coming from. That was a really important point raised by Commissioner Culbertson.

The Chair: Thank you.

Senator Audette: Quickly, treaty commissioner, we say in French *parrain*; I guess in English that means "a sponsor." I sponsored this bill, but just to make sure we have that capacity or a little bit of magic when we sponsor a bill, we don't say yes. We make sure that we can add something. The Indigenous languages were important for many of us to make sure that it's in the preamble but also that it transpires. If you have something to recommend on Indigenous languages, it's very important that we have it, that it's stronger or more evident.

Also, you can tell by my accent I live in a place where French was imposed, not my Innu language. We have as well people who do not speak English as their second or first language, so it's important that they can participate. We didn't say Quebec. Maybe it could also be an amendment.

national de recherche bénéficiant d'un financement pluriannuel pour mieux faire comprendre les facteurs associés à la réconciliation ». Il s'agit de décoloniser les données. Je me demande si le fait de demander ce genre de chose aiderait à la collecte de données et à ce qu'elle soit faite en adoptant un point de vue particulier, un point de vue différent.

Mme Gull-Masty: Je crois qu'il serait bon d'avoir une banque de données nationale et une déclaration publique indiquant qui a soumis les données. C'est un bon moyen d'assurer la responsabilisation au chapitre de la collecte de données.

Ce qu'a dit la commissaire Culbertson il y a quelque temps sur les répercussions de la non-participation doit être pris en considération. Je suis tout à fait d'accord avec elle sur ce point.

Il y a certains groupes qui ne fournissent ou ne présentent tout simplement pas de données. Il doit y avoir un certain type de réaction à cela, parce que vous ne pouvez pas fournir un service, ne pas mesurer ce service et ne pas déterminer si ce service produit bel et bien des effets si aucune donnée n'y est jointe.

Si vous ne souhaitez pas participer à ce type de déclaration, on doit tenir compte de votre mode de financement. C'est dire à quel point la situation doit être sérieuse : il faudrait évaluer la provenance des fonds des groupes qui ne fournissent pas de données adéquates sur la manière dont ils s'occupent des personnes d'origine autochtone. La commissaire Culbertson a soulevé un point très important.

Le président : Merci.

La sénatrice Audette: Rapidement, madame la commissaire aux traités, nous disons en français « parrain »; je crois qu'en anglais cela signifie « sponsor ». J'ai parrainé ce projet de loi, mais je veux simplement m'assurer que nous avons cette capacité ou un peu de magie lorsque nous parrainons un projet de loi... nous ne disons pas oui. Nous nous assurons de pouvoir ajouter quelque chose. Pour bon nombre d'entre nous, les langues autochtones étaient importantes, car nous voulions nous assurer qu'elles figuraient dans le préambule, mais aussi qu'elles soient présentes. Si vous avez quelque chose à recommander au sujet des langues autochtones, il est très important que nous l'ayons, que ce soit plus fort ou plus évident.

Aussi, vous pouvez deviner, par mon accent, que je vis dans un endroit où le français a été imposé, et non ma langue innue. Il y a aussi des gens qui ne parlent pas l'anglais comme langue seconde ou langue maternelle, alors il est important qu'ils puissent participer. Nous n'avons pas mentionné le Québec. Cela pourrait aussi peut-être faire l'objet d'un amendement.

I also believe this council — I don't know if you see it — we live in the North, we are in our territories and communities. A lot of research is done where we live, but the result doesn't stay, or the economic impact or the social-benefit impact and so on. Do you think this council could also have an important role to tell those Canadian organizations that fund research in Canada how we should do research with Indigenous people or how we should propose something to the national council on research?

Ms. Culbertson: Thank you. It would have a very important role in research because that is essentially collecting data. Doing it through that decolonial lens of having more Indigenous researchers, Indigenous methodologies and protocols, I believe that should be the foundation of any research and data collection that this body would undertake, especially with protocol—understanding ceremonies, having that complete lens.

I'll go back again to the composition of the board. It needs to be more than just three or four guaranteed Indigenous representation spots. It should be at least 75%. We do need other Canadians on that board, but how do we know what lens they are looking at it through if we aren't informing the lens that they are seeing things through? I believe research would be a paramount decolonial lens that needs to be applied there.

Ms. Gull-Masty: It's a really good point. We are a nation that has also been victim to research groups coming in, studying, leaving with results and then presenting to external bodies as experts. At times, researchers have come in for a couple of weeks or a couple of months, and I don't think that the validation process with the results is always carried out well. It is not indicative of ensuring that your representation of your results is truly in line with the views of the group you are studying — not representing, but studying. This has been common throughout Canada.

Universities have a huge role to play. I know that they were also given a mandate in the TRC. They are a body that needs to be part of this national council so they ensure they are following the measures for research as well in the work that they are carrying out.

The participation component is so important. Although it is necessary to ensure that there is representation for Indigenous peoples, I think the construct of the council has to be reflective of the two parties involved, Indigenous and non-Indigenous. So ensuring that there is equality between those groups is really important to me.

Je crois aussi que ce conseil — je ne sais pas si vous le voyez — nous vivons dans le Nord, nous sommes dans nos territoires et nos collectivités. Beaucoup de recherches sont menées là où nous vivons, mais les résultats ne restent pas, ni les répercussions économiques, ni les répercussions sociales, et cetera. Pensez-vous que ce conseil pourrait également jouer un rôle important pour dire aux organisations canadiennes qui financent la recherche au Canada comment mener des recherches auprès des peuples autochtones ou comment proposer quelque chose au Conseil national de recherches?

Mme Culbertson: Merci. Il aurait un rôle très important à jouer dans la recherche, car il s'agit essentiellement de recueillir des données. Adopter le point de vue de la décolonisation, c'est-à-dire avoir plus de chercheurs autochtones, de méthodes et de protocoles autochtones... je pense que cela devrait être le fondement de toute recherche et collecte de données que cet organisme entreprendrait, surtout en ce qui concerne le protocole — la compréhension des cérémonies — et cette optique complète.

Encore une fois, je reviens à la composition du conseil d'administration. Il doit y avoir plus que seulement trois ou quatre sièges garantis pour la représentation autochtone. Cela devrait être au moins 75 %. Nous avons besoin d'autres Canadiens à ce conseil, mais comment pouvons-nous savoir dans quelle optique ils examinent la question si nous ne les informons pas? Je pense que la recherche est un prisme de décolonisation primordial qui doit être appliqué à cet égard.

Mme Gull-Masty: C'est un très bon point. Nous sommes une nation qui a également été victime de groupes de recherche qui viennent, étudient, repartent avec des résultats et les présentent à des organismes externes en tant qu'experts. Il arrive que des chercheurs viennent pour quelques semaines ou quelques mois, et je ne pense pas que le processus de validation des résultats soit toujours bien mené. Il ne permet pas de s'assurer que la présentation de vos résultats est vraiment conforme au point de vue du groupe que vous étudiez, non pas que vous représentez, mais que vous étudiez. Cette situation est courante dans tout le Canada.

Les universités ont un énorme rôle à jouer. Je sais qu'elles ont également reçu un mandat de la CVR. Elles doivent faire partie de ce conseil national afin de s'assurer qu'il suit les mesures de recherche ainsi que les travaux qu'il effectue.

L'élément de participation est très important. Même s'il est nécessaire de veiller à ce que les peuples autochtones soient représentés, je pense que la structure du conseil doit refléter les deux parties concernées, les Autochtones et les non-Autochtones. Il est donc très important pour moi de veiller à l'égalité entre ces deux groupes.

Other bodies, subcommittees or subgroups that report to or participate in the council should be Indigenous in their entirety, such as the elders' council. That is really important. But because we are trying to address two groups coming together, I believe in 50-50 representation of that main board.

The Chair: Thank you. That brings us to the end of our panel. I apologize to our witnesses for being strict with time. I'm trying to be fair to everyone to be able to ask a question or two.

Thank you.

(The committee adjourned.)

D'autres organes, sous-comités ou sous-groupes qui rendent des comptes ou participent au conseil devraient être entièrement autochtones, comme le conseil des aînés. C'est vraiment important. Mais puisque nous essayons de faire en sorte que deux groupes se rencontrent, je crois en une représentation à parts égales au sein du conseil principal.

Le président: Merci. Cela met fin à notre groupe de témoins. Je m'excuse aux témoins d'avoir été strict avec le temps. J'essaie d'être juste pour que tout le monde puisse poser une question ou deux.

Je vous remercie.

(La séance est levée.)